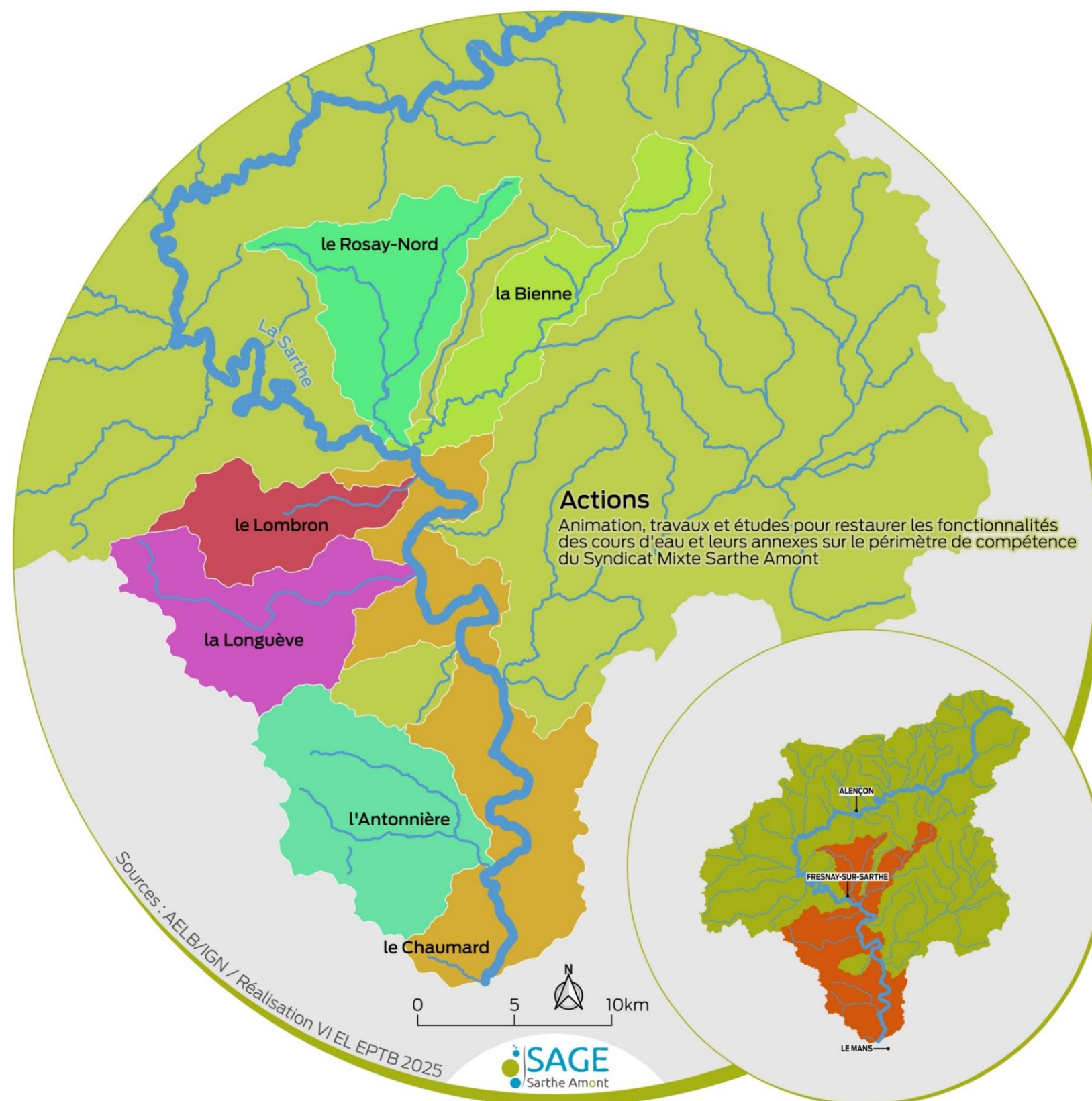


ANNEXE 4 à l'accord de territoire
ACCORD DE TERRITOIRE du bassin Sarthe médiane 2025-2027

Annexe 4.1 - Fiches actions Milieux Aquatiques
(10 actions présentées au 11/07/2025, 20 pages)

- Fiche 1.1 : SMSA, p.2-3
- Fiche 1.2 : CUA, p.4-5
- Fiche 1.3 : SMBOS, p.6-7
- Fiche 1.4 : LMM, p.8-9
- Fiche 1.5 : PNR NM Sillé, p.10-11
- Fiche 1.6 : PNR NM Perseigne, p.12-13
- Fiche 1.7 : AAPPMA Mamers, p.14-15
- Fiche 1.8 : AAPPMA Neuvillalais-Longuève, p. 16-17
- Fiche 3.1 : Agrocampus La Germinièrre, p. 18-19
- Fiche 4.1 : EPTBS, p.20





Thème N°1 : Milieux Aquatiques – Action 1.1

Animation, travaux et études pour restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et leurs annexes
sur le périmètre de compétence du Syndicat Mixte Sarthe amont



Descriptif du projet

Masse d'eau du Rosay-Nord (FRGR0470) et du Lombron (FRGR1310) :

Une étude a été lancée en 2024 (intégrant le CTeau 2022-2024) et est en cours pour permettre de déterminer les actions à mener pour améliorer la qualité de ces deux masses d'eau. Cette étude se termine en novembre 2025 permettant de lancer les travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique après DIG sur la période 2026 – 2030.

Masse d'eau de la Longuève (FRGR1293) :

Une étude est en cours sur la *Guêpe* affluent direct en rive droite de la *Longuève* (intégrant le CTeau 2022-2024), dont l'objectif est d'identifier et de hiérarchiser les différents éléments concourant aux problématiques d'inondations et de ruissellement de la commune de Mézière sous Lavardin. Cette étude a déjà mis en avant des actions à mener pour améliorer la qualité et le fonctionnement de ce cours d'eau. Cette étude se terminant mi 2025, des travaux de restauration morphologique sont prévus sur la période 2026 – 2030.

Masse d'eau de la Bienne (FRGR0469) :

À la suite d'une étude réalisée en 2010 sur la masse d'eau de la *Bienne*, différents points de blocage avaient été relevés en termes de continuité écologique. Le lavoir de *Neufchâtel en Saosnois* fait partie de ses points importants et nécessiterait une étude préalable et des travaux d'aménagements pour répondre à l'objectif de continuité sur le ruisseau du *Vieille-ville* affluent direct en rive droite de la *Bienne*.

Masse d'eau de l'Antonnière (FRGR0473) :

En 2020 une étude de la masse d'eau de l'*Antonnière* a mis en avant une stratégie d'amélioration de la qualité écologique de l'*Antonnière* et de ses affluents sur le territoire de la communauté urbaine de *Le Mans Métropole*. Les actions proposées dans le programme d'actions concernent des enjeux de continuité écologique, de restauration des zones humides, de restauration du lit mineur et la restauration de la ripisylve. Il est encore nécessaire de préciser techniquement et financièrement les travaux via une étude de faisabilité sur les secteurs sélectionnés qui sont : la commune de la *Millesse* et celle d'*Aigné*. Pour donner suite à cette étude des travaux sont prévus d'être réalisés.

Masse d'eau du Chaumard (FRGR0455B) :

Une étude réalisée en 2023 a posé le programme d'actions pour l'amélioration de la qualité écologique du *Chaumard*, cours d'eau situé sur la commune de *Rouillon* et du *Mans*. Il a été déterminé que le Syndicat Mixte de la Sarthe Amont pourrait réaliser les travaux de restauration morphologique sur la confluence du *Petit Chaumard* et du *Chaumard* sur 200 mètres linéaires.

Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte de la Sarthe Amont

Représentant légal :

Pascal DELPIERRE

Représentant dossier :

Enora BERTHOU

E-mail du représentant dossier :

enora.berthou@smsartheamont.fr

Tel : 07.50.75.32.00

Adresse : 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnaye-sur-Sarthe

Détail financier et plan de financement prévisionnel

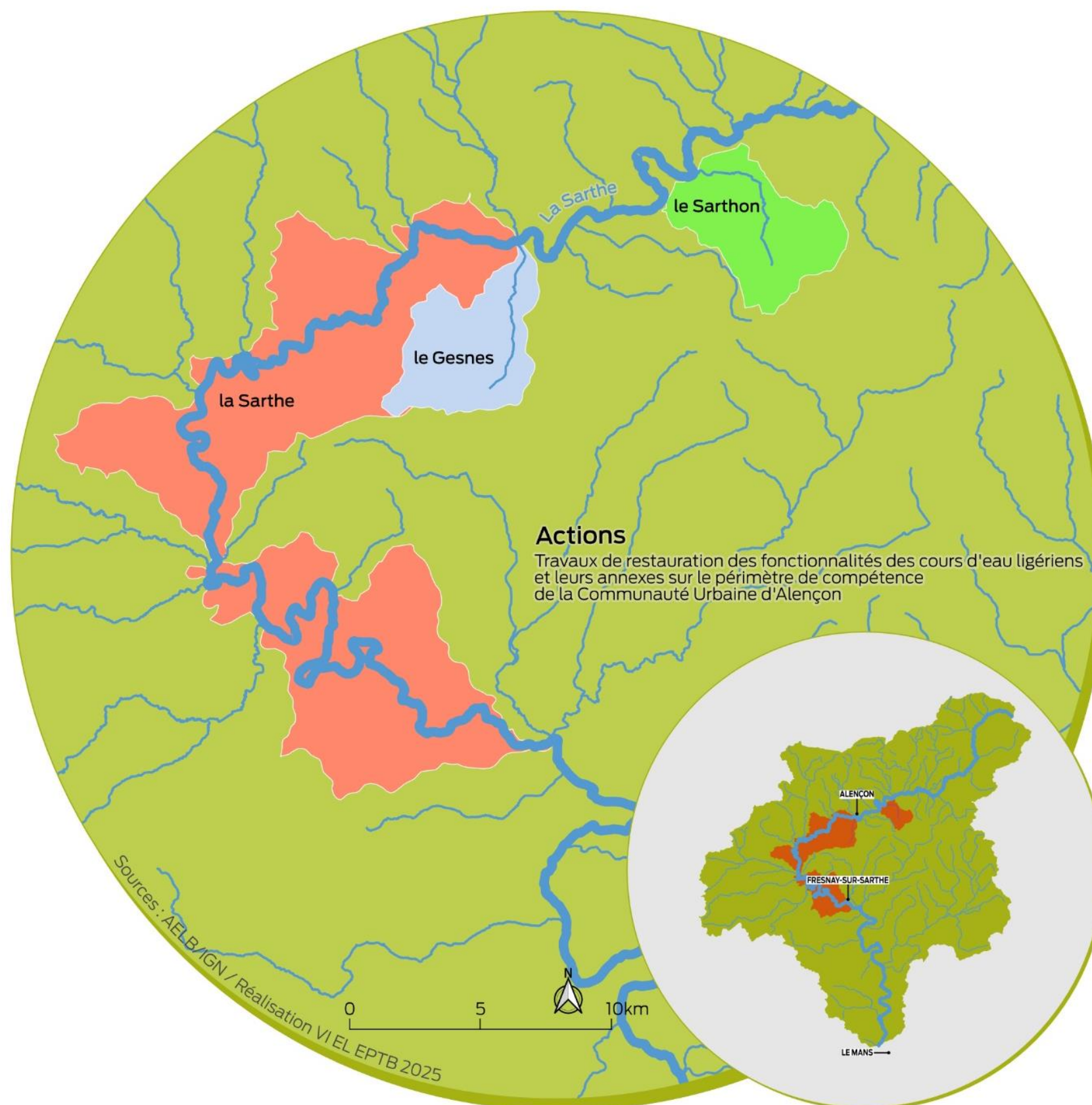
Opération	2025	2026	2027	Total € TTC
Animation du contrat	100 000	100 000	100 000	300 000
Animation du contrat mutualisé	0	0	0	0
Travaux	80 000	80 000	110 000	270 000
Etudes de conception et de maîtrise d'œuvre	/	50 000	/	50 000
Suivis / communication	10 000	15 000	15 000	40 000
Total travaux études suivis	90 000	145 000	125 000	360 000

Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant €
AELB (animation du contrat)	300 000	60%	180 000
SMSA - autofinancement (animation du contrat)		40 %	120 000
AELB (étude, travaux et suivis)	360 000	50%	180 000
Région Pays de la Loire (étude, travaux et suivis)		30%	108 000
SMSA - autofinancement (étude, travaux et suivis)		20 %	72 000

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration des cours d'eau : 650ml de cours d'eau restauré, 4 opérations engagées
Restauration continuité : 2 ouvrages rendus franchissable, 200 ml d'écoulement restauré

Indicateurs environnementaux : IPR, I2M2



Descriptif du projet

2025 :

Masse d'eau concernée la Sarthe depuis Alençon jusqu'à la confluence avec la Bienne (FRGR0457) :

- Actions complémentaires à la suppression du barrage de Roullée sur la commune de Villeneuve en Perseigne.
- Restauration du lit du ruisseau des Livrées (affluent direct de la Sarthe en amont du barrage de Roullée) sur 1 km, suppression de trois seuils, mise en place de clôtures et d'abreuvoirs.

2026 :

Masse d'eau concernée le Sarthon et ses affluents (FRGR1402) : Restauration du bassin du Sarthon avec restauration du lit mineur et création de Zones Tampons Humides Artificiels (ZTHA).

2027 :

Masse d'eau concernée le Gesnes et ses affluents (FRGR1378) : Restauration du bassin du Gesnes avec restauration du lit mineur, des berges et des annexes hydrauliques.

Maître d'ouvrage

Nom de la structure qui porte l'action : Communauté Urbaine d'Alençon

Représentant légal : Romain DUBOIS

Représentant dossier : Jérémie OLLER

Mail du représentant dossier : jeremie.oller@ville-alencon.fr

Tel : 02 33 80 87 14

Adresse : Place Foch 61000 Alençon

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2025	2026	2027	Total € TTC
Animation du contrat <i>(sur CT Sarthe amont)</i>	149 000	149 000	149 000	447 000
Restauration continuité Roullée (72)	264 000 <i>(uniquement AELB)</i>	0	0	264 000
Travaux ZTHA Sarthon (72)	0	30 000	0	30 000
Travaux effacement petits ouvrages Sarthon (72)	0	25 000	0	25 000
Travaux restauration lit et continuité écologique Gesnes (72)	0	0	325 570	325 570
Total travaux	264 000	55 000	325 570	644 570

Financiers	Montant éligible €	Taux	Montant Aide €
AELB (animation du contrat sur CT Sarthe amont)	447 000	50 %	223 500
CUA - autofinancement (animation du contrat)		50 %	223 500
AELB (travaux)	644 570	50 %	322 285
Région Pays de la Loire (travaux)	380 570	30 %	114 171
CUA – autofinancement (travaux)	644 570	33 %	208 114

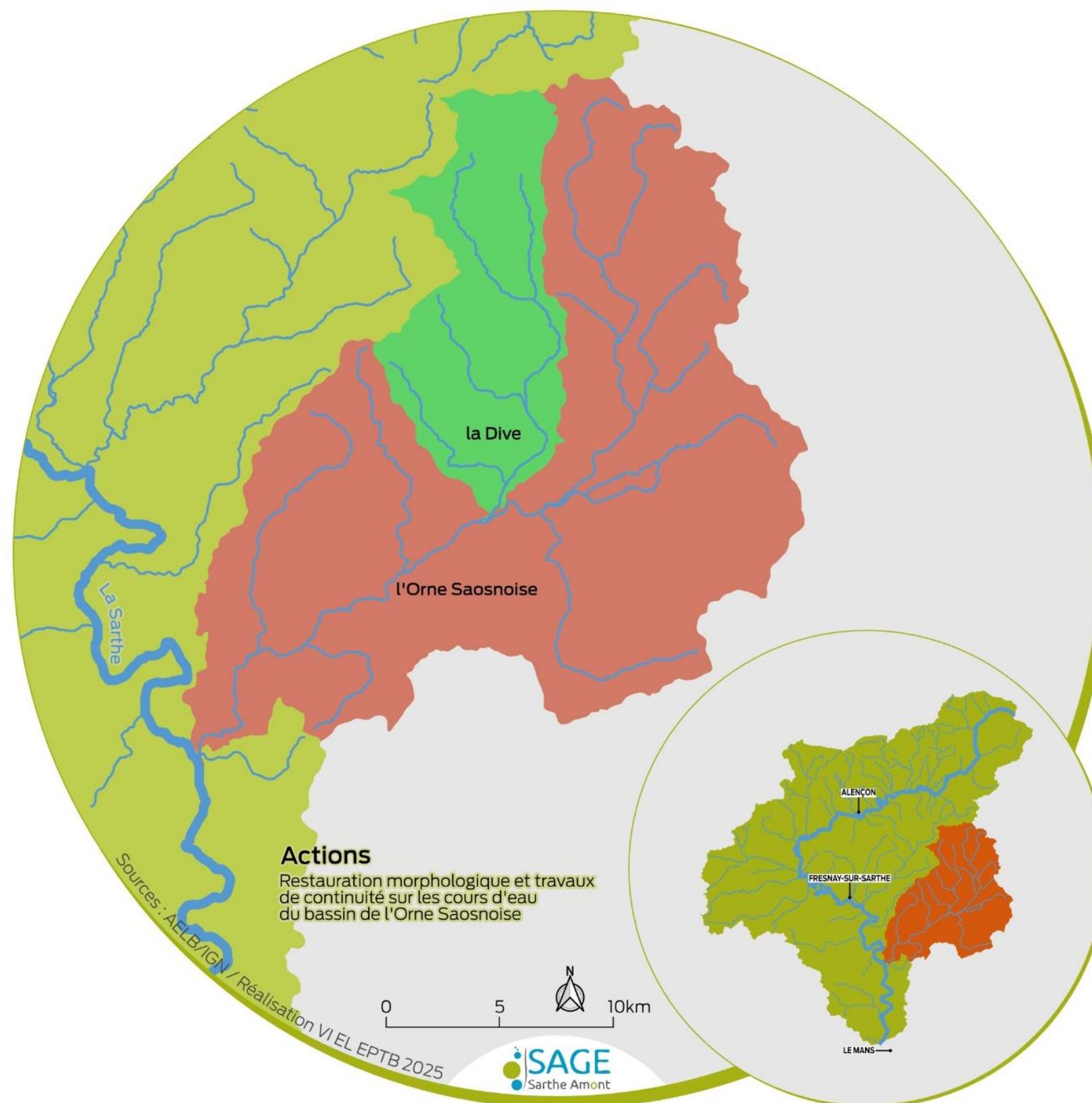
Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration des cours d'eau : nombre d'études réalisées, ml de cours d'eau restauré, nombre d'opérations engagées.

Restauration continuité : nombre d'ouvrages ou sites étudiés, nombre de propriétaires volontaires, nombre d'ouvrages rendus franchissable, évolution du taux d'étagement, ml d'écoulement restauré

Création de ZTHA : nombre ZTHA créée, estimation des surfaces captées par chacune des ZTHA créée

Indicateurs environnementaux : IPR et I2M2





Thème N°1 : Milieux Aquatiques – Action 1.3

Restauration morphologique et travaux de continuité sur les cours d'eau du bassin de l'Orne saosnoise



Descriptif du projet

Maître d'ouvrage

Masse d'eau de la Dive (FRGR0472) :

Restauration morphologique de la Dive en amont de la ville de Mamers par recharge et diversification des écoulements et la restauration d'un ouvrage de répartition des débits permettant la continuité écologique (Année 1 et 2)

Restauration morphologique du Rutin par recharge et diversification des écoulements mais aussi par le recalage d'ouvrages de type busage permettant le rétablissement de la continuité écologique (Année 1, 2 et 3)

Restauration morphologique du Gouffre de Bonvoisin en amont de Commerveil par recharge en granulats (Année 2)

Masse d'eau de l'Orne Saosnoise (FRGR0471) :

Etude de scénario pour la suppression de l'ouvrage du moulin de la Louvresse à Saint Cosme en Vairais sur l'Orne Saosnoise.

Etude du réseau hydrographique du bassin versant de la Gandelée dans le cadre de la restauration morphologique des cours d'eau et la Prévention des inondations

Travaux de restauration morphologique des cours d'eau du bassin de la Gandelée

Réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie du Tripoulin dans le centre-bourg de Bonnétable (Année 2). Travaux prévus dans le cadre du CTEau mais après étude AVP les travaux s'avèrent beaucoup plus conséquents que prévus et dépassent les montants engagés.

Etude pour la préparation du programme de travaux suivant (Année 3)

Nom de la structure qui porte l'action

Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise

Représentant légal :

Philippe GAGNOT

Représentant dossier :

Anthony BISSON

e-mail du représentant dossier :

anthonybisson.bos@mainecoeurdesarthe.fr

Tel : 06.37.71.41.13

Adresse : ZA les Petites Forges – 918 rue des Petites forges
- 72380 Joué l'Abbé

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2025	2026	2027	Total (€ TTC)
Animation du contrat	60 000	60 000	60 000	180 000
Animation du contrat mutualisé*	20 000	60 000	60 000	140 000
Total Animation	80 000	120 000	120 000	320 000

Etudes et suivis	40 000	44 500	50 000	134 500
Travaux sur continuité et lit mineur	29 300	88 990	60 875	179 165
Travaux Bonnétable		170 000		170 000
Total études et travaux	69 300	303490	110 875	483 665

*Répartition de l'animation du contrat mutualisé à 50/50 entre le SMBOS et le SMSA.

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration des cours d'eau : 1 étude réalisée, 2 000 ml de cours d'eau restauré et 4 opérations engagées

Restauration continuité : 1 ouvrage ou site étudié, 2000 ml ml d'écoulement restauré, nombre de propriétaires volontaires, nombre d'ouvrages rendus franchissable, évolution du taux d'étagement

Indicateurs environnementaux : IPR, I2M2

Financeurs	Montant éligible (€ TTC)	Taux	Montant Aide €
AELB (animation)	320 000	60 %	192 000
SMBOS autofinancement (animation)		40 %	128 000
SMBOS autofinancement (animation)		40 %	128 000

AELB (travaux & études)	483 665	50 %	241 832.50
Région Pays de la Loire (travaux & études)		30 %	145 099.50
SMBOS autofinancement (travaux & études)		20 %	96 733



Descriptif du projet

Après une étude de faisabilité menée en 2019-2020 via le CTEau Sarthe médiane 2022-2024, le Conseil Communautaire a validé un programme d'actions pour la restauration écologique du bassin versant du Chaumard (ME FRGR0455B). Les travaux à réaliser ayant été précisés, trois tronçons prioritaires ont pu être identifiés : un tronçon en amont, un tronçon à la confluence avec le Petit Chaumard et un tronçon en aval en partie parallèle avec le Boulevard Nature. D'autres tronçons pourront être réalisés par la suite en fonction des opportunités (et selon accords riverains) :

- 1- Sur le tronçon amont, le cours d'eau est actuellement complètement canalisé entraînant une accélération du débit et empêchant une connexion avec les zones riveraines. Les travaux envisagés, à savoir la démolition du canal en béton et la création d'un nouveau lit sinueux, permettront de réduire la vitesse d'écoulement, de favoriser le débordement du cours d'eau, le ressuyage des parcelles et de créer des habitats pour la faune et la flore.
- 2- Le Petit Chaumard, à sa confluence avec le Chaumard, s'écoule le long de la route. Lors des crues, il inonde et érode la voirie. Le projet est de remettre ce cours d'eau au niveau du point bas de la prairie, de reconstituer un lit naturel méandrique afin qu'il puisse se reconnecter avec la zone humide, reconstituer une ripisylve et donc des habitats pour la faune.
- 3- Sur l'aval, le tracé projeté du Boulevard Nature est parallèle au cours d'eau jusqu'à l'entrée du Mans. Sur cette partie, le cours d'eau longe la route puis devient souterrain. Les travaux consistent à profiter des travaux du Boulevard Nature pour recréer un lit emboîté plus large et aux profils d'écoulement plus variés afin que l'écoulement puisse s'étaler lors des montées d'eau et créer d'avantage d'habitats lors des basses eaux. De plus, la partie enterrée entre l'entrée du Mans et la ligne SNCF sera mise à ciel ouvert dans la prairie. Ce nouveau lit méandrique permettra notamment un débordement régulier du cours d'eau dans la prairie et une reconstitution de la ripisylve, ce qui favorisera la biodiversité.

Les travaux sont prévus pour 2025, voire 2026 si imprévus. Pour réaliser ces aménagements, des conventions avec les propriétaires seront nécessaires en amont et des acquisitions sont en cours (emplacements réservés) à la confluence et en aval. Les conclusions de ces études ayant été partagées avec le Syndicat Mixte Sarthe Amont (SMSA) en charge de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques, le SMSA et Le Mans Métropole doivent réaliser chacun une partie des travaux. Suite à un échange de courriers avec le SMSA, ce dernier prend en charge le reméandrage du Petit Chaumard à la confluence (n°2), Le Mans Métropole se chargeant des travaux des tronçons amont (n°1) et aval (n°3) principalement destinés à prévenir les inondations et à favoriser la biodiversité.

Détail financier et plan de financement prévisionnel sur la base des offres retenues

Opération	2025	2026	2027	Total € HT
Tranche 1 : travaux de restauration de la morphologie du lit mineur du secteur Chaumard amont	100 000	/	/	100 000
Tranche 3 : Chaumard Aval (hors travaux du Boulevard Nature)	140 000	/	/	140 000
Total	240 000	0	0	240 000

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration des cours d'eau : nombre d'études réalisées, ml de cours d'eau restauré, nombre d'opérations engagées, surface de zones d'expansion de crue recolonisée

Indicateurs environnementaux : IPR, I2M2 et Suivi expérimental de l'évolution des zones humides annexes grâce aux piézomètres et au suivi de la flore

Maître d'ouvrage

LE MANS METROPOLE – Direction Eau Assainissement

Représentant légal :

Stéphane LE FOLL

Représentant dossier :

Hélène THOMAS

E-mail du représentant dossier : helene.thomas@lemans.fr

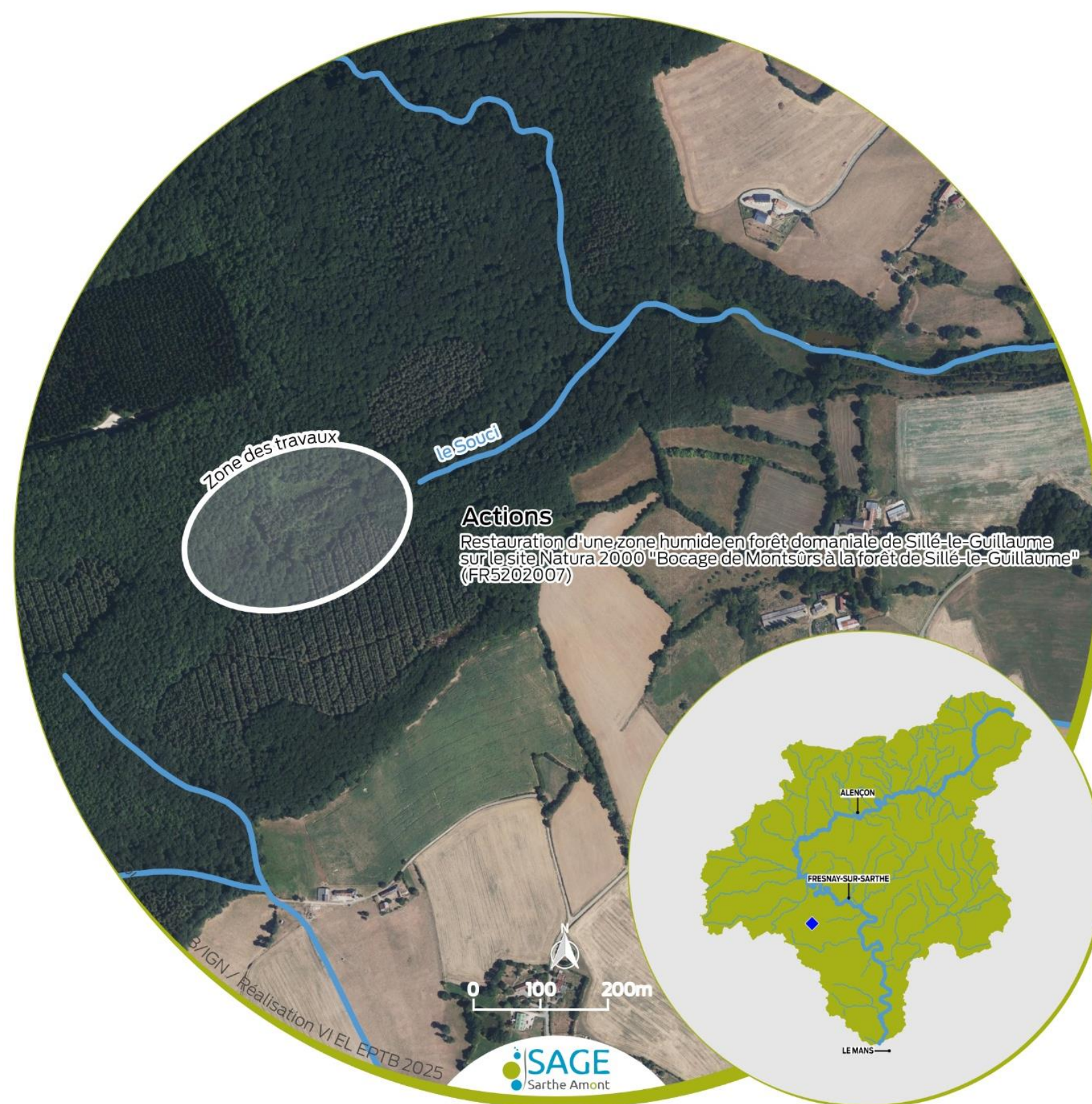
Tel : 02.43.47.39.49

Adresse : CS40010 - 72039 Le Mans CEDEX 9

travaux de restauration morphologique de la partie 1, parcelle AI 102, il s'agit :



Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant €
Agence de l'eau Loire Bretagne	240 000	0 %	0
Région Pays de la Loire		30 %	72 000
Autre : fonds verts biodiversité		50%	120 000
Le Mans Métropole (autofinancement)		20%	48 000





Thème N°1 : Milieux Aquatiques / Zones humides – Action 1.5
Restauration d'une zone humide en forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume sur le site Natura 2000
« Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » (FR5202007)



Descriptif du projet

Le Parc et Géoparc mondial Unesco Normandie-Maine a identifié un projet de restauration écologique en forêt domaniale de Sillé (situé le sous bassin versant du Souci ME FRGR1310 du Lombron).

La lande tourbeuse en forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume a historiquement subi de nombreuses modifications pour la sylviculture mais ne fait aujourd'hui plus partie des parcelles de production. En concertation avec l'ONF et le Syndicat Mixte GEMAPI de la Sarthe amont, le Parc propose de travailler à sa restauration par la réalisation d'un déboisement partiel (notamment de certaines essences plantées qui contribuent à pomper l'eau de la zone et acidifier les sols) et le bouchage du drain central (et des drains périphériques s'ils sont détectés) pour recréer la zone sourceuse qui étaient historiquement présente. La zone ciblée, d'une superficie totale de 1,8 ha constitue également un intérêt notable pour la biodiversité avec la présence du Lézard vivipare, de la Rossolis à feuilles rondes ou encore du Phanéroptère commun (tous trois inscrits comme quasi-menacés dans les listes rouges régionales), quelques travaux de remise en lumière de la végétation seront également à programmer, en particulier la coupe et le dessouchage d'arbres, le broyage avec exportation d'une partie de la zone, et un étrépage léger, pour optimiser l'accueil d'une faune et d'une flore typique des landes humides. En outre, sa restauration permettra de restaurer les fonctionnalités des milieux humides contribuant ainsi à terme à la préservation de la ressource en eau.

Le suivi après-travaux de l'emprise sera réalisé par le Parc et ne nécessitera pas de fonds dédiés

Maître d'ouvrage

Nom de la structure qui porte l'action

Parc et Géoparc mondial UNESCO Normandie Maine

Représentant légal :

Laurent Marting

Représentant dossier :

Johannic Chevreau

Johannic.chevreau@parc-normandie-maine.fr

06 81 02 85 21

1 Route du Château - CS 80005 - 61 320 CARROUGES CEDEX

Détail financier et plan de financement prévisionnel

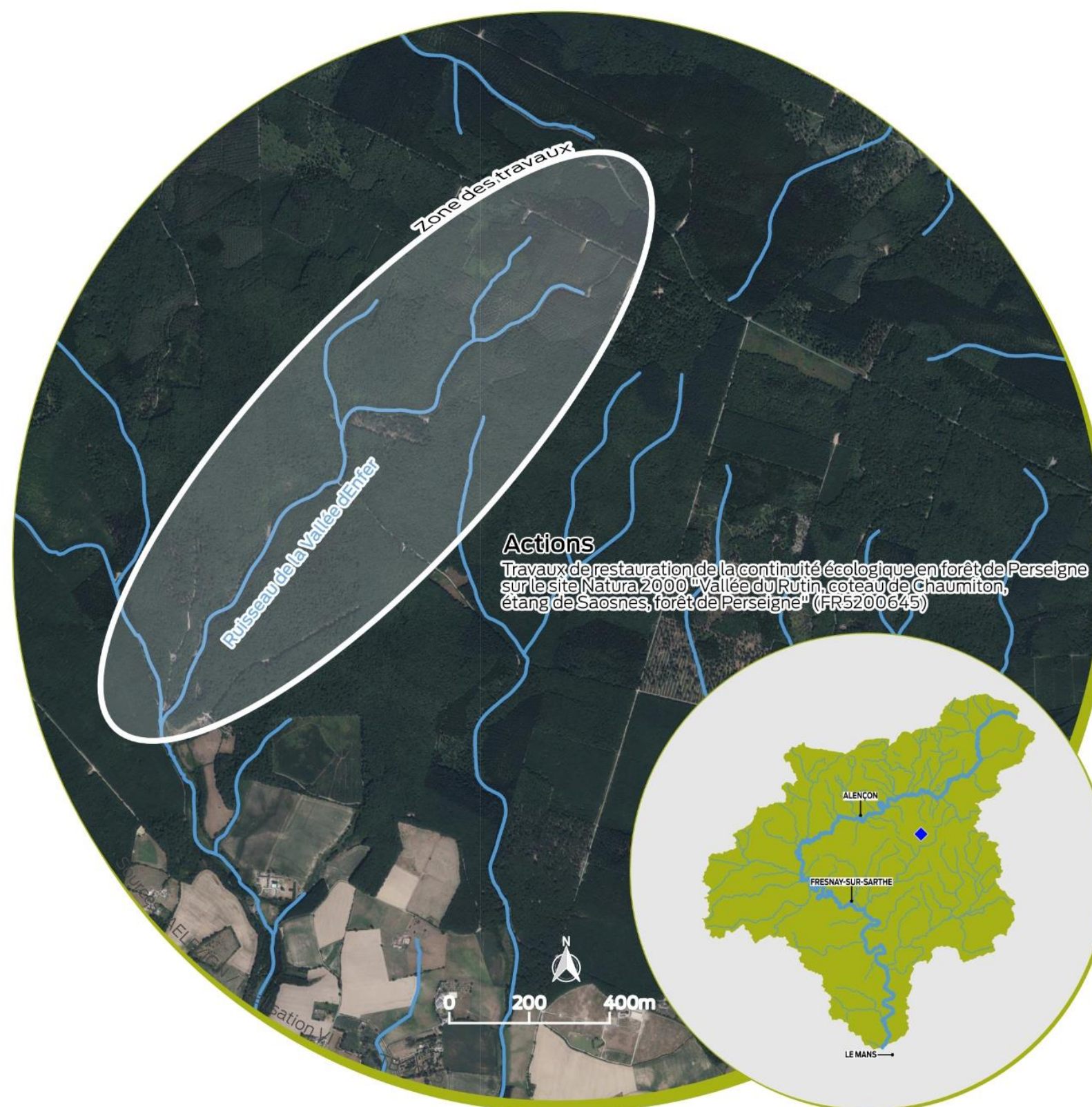
Opération	2025	2026	2027	Total (€ TTC)
Abattage arbres et dessouchage (1300m²)	10 000			10 000
Bouchage du drain central et éventuels drains périphériques (120mL)	2 250			2 250
Arrachage des jeunes ligneux et broyage (avec export de la végétation) (4800m²)	5000			5 000
Etrépage superficiel pour accueillir la flore patrimoniale (500m²)	750			750
Total	18 000			18 000

Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant Aide €
AELB	18 000	50 %	9 000
Région Pays de la Loire		30 %	5 400
PNR Normandie-Maine		20 %	3 600

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration de zone humide : nombre d'études réalisées, surface de ZH restaurée.

Indicateurs environnementaux : Evolution des effectifs de faune et flore patrimoniale, Evolution avant / après travaux des habitats naturels





Thème N°1 : Milieux Aquatiques / Zones humides – Action 1.6

Travaux de restauration de la continuité écologique en forêt de Perseigne sur le site Natura 2000
« Vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, étang de Saosnes, forêt de Perseigne » (FR 5200645)



Descriptif du projet

Le ruisseau de la Vallée d'Enfer (ME Bienne FRGR0469), situé en forêt domaniale de Perseigne, compte **sept buses hydrauliques** de sa source à son point de confluence au Carrefour des trois ponts. Ces ouvrages artificiels sont sous-dimensionnés par rapport au débit du cours d'eau et mal positionnés par rapport à son lit naturel. Plusieurs disfonctionnements ont été constatés sur chacun des ouvrages, engendrant ainsi une rupture de continuité, un écoulement irrégulier, des bouchons en amont des ouvrages et des inondations de la route dans les périodes de fortes précipitations

Afin de rétablir la continuité écologique de la Vallée d'Enfer d'une part, et de cesser les conséquences du sous-dimensionnement des buses d'autre part, les travaux visent à **supprimer les buses hydrauliques** actuellement en place, et de les **remplacer par des ponceaux cadres à contour ouvert**.

Ce ruisseau est par ailleurs inclus dans le périmètre Natura 2000 « Vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, étang de Saosnes, forêt de Perseigne » (FR 5200645). La réhabilitation des ouvrages hydrauliques fait l'objet d'une des fiches action du Document d'Objectifs du site. Ces travaux visant à rétablir la continuité écologique du cours d'eau se justifient d'autant plus que les campagnes d'inventaire piscicole menées par l'OFB à l'aval du Carrefour des trois ponts a permis d'identifier une certaine richesse spécifique pour un cours d'eau forestier situé en tête de bassin, dont certaines sont d'intérêt communautaire : lamproie de Planer, vairon, truite fario, chabot.

Plusieurs phases constituent ce projet : travaux de remplacement des ouvrages, terrassement et réfection des chemins de débordage et des routes puis des suivis post-travaux (faune benthique et veille sur le niveau d'eau)

Maître d'ouvrage

Parc naturel régional Normandie-Maine

Représentant légal :
Laurent MARTING

Représentant dossier :
Lucas BLONDEL-AMOUR – Chargé de mission
Natura 2000

lucas.blondel-amour@parc-normandie-maine.fr

Tel : 06 31 50 63 04

Adresse : 1 Route du Château - 61 320 Carrouges

Détail financier et plan de financement prévisionnel

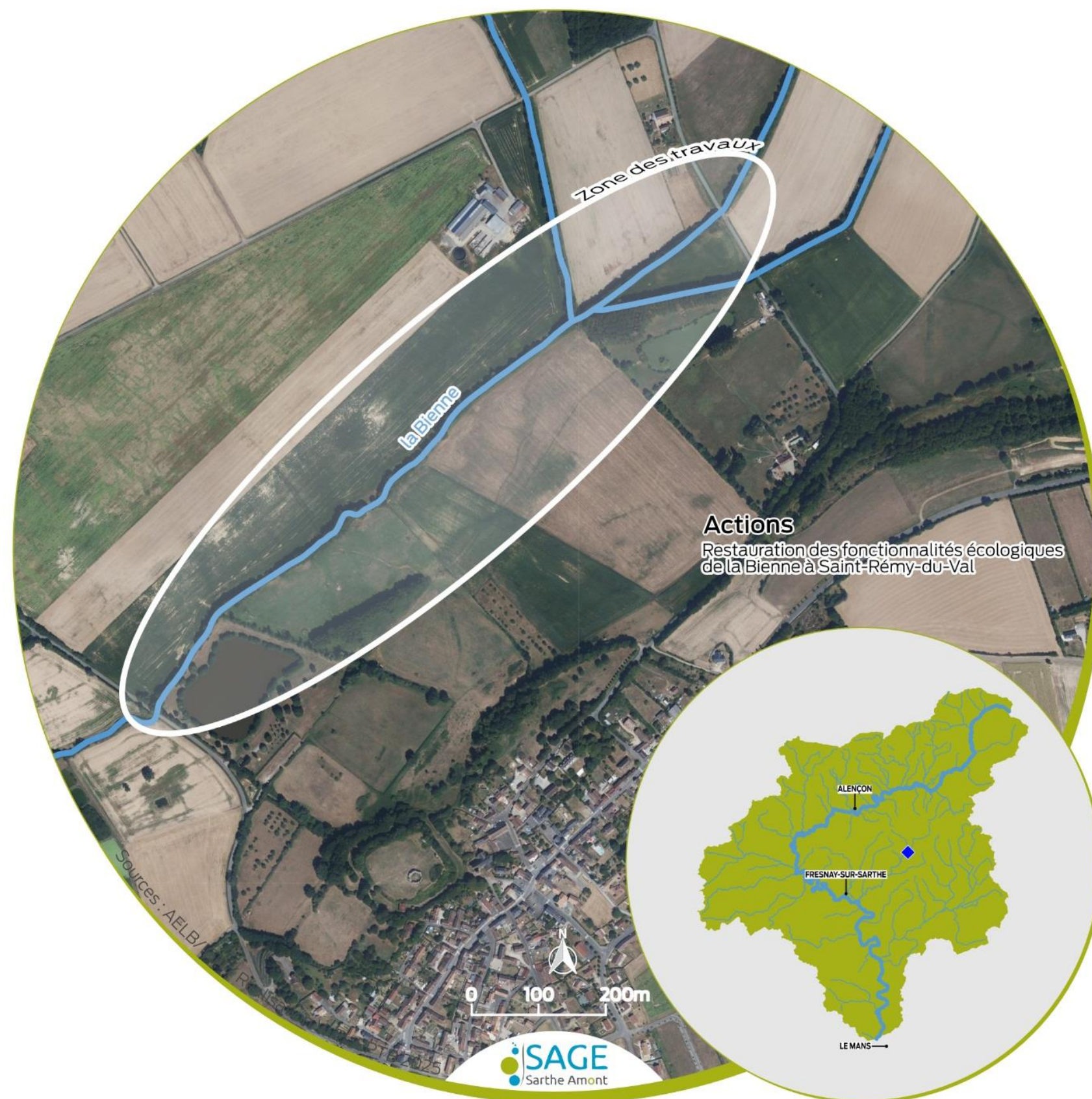
Opération	2025	2026	2027	Total (€ HT)
Remplacement et terrassement ponts 1, 2, 3 et 5 <i>(ponts sous chemin de débordage)</i>		30 000		30 000
Remplacement, terrassement et enrobé ponts 4, 6 et 7 <i>(ponts sous route forestière)</i>		60 000		60 000
I2M2 (n avant travaux, n+1, n+2)	5 000	5000	5000	15 000
Communication financeur		100		100
Total	5 000	95 100	5 000	110 100

Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant Aide €
AELB	110 100 €	50 %	55 050
Région Pays de la Loire		30 %	33 030
PNR Normandie-Maine Contrat Natura 2000		20 %	22 020

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration continuité : nombre d'ouvrages ou sites étudiés, nombre d'ouvrages rendus franchissable, évolution du taux d'étagement, ml d'écoulement restauré

Indicateurs environnementaux : Indice abondance Truitelle ou IPR, I2M2 à l'étiage avant et après les travaux





Descriptif du projet

Le réseau hydrographique de la Bienne (Masse d'eau FRGR0469) a été fortement impacté par les travaux hydrauliques et les aménagements réalisés sur le bassin versant. Les fonctionnalités écologiques s'en retrouvent fortement dégradées et la masse d'état est identifiée comme dégradée.

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Mamers, gestionnaire de la pêche sur ce territoire, est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont les missions encadrées par ses statuts lui confèrent la possibilité de réaliser des opérations de restauration et d'aménagement de cours d'eau.

Consciente de l'état de dégradation généralisé du cours d'eau, notamment sur les parcours de pêche dont elle dispose, elle souhaite apporter sa participation à l'effort de reconquête du bon état écologique de cette masse d'eau. Sur la base des éléments de connaissances à sa disposition, elle propose de mener les travaux nécessaires à la restauration de la fonctionnalité écologique du cours d'eau sur un tronçon localisé entre le Pont « Maillard » et le pont du plan d'eau de Saint-Rémy-du-Val (entre 500 et 900m selon cout et possibilités d'intervention). Ce parcours autrefois reconnu pour son potentiel piscicole présente un état d'altération préoccupant en lien avec les caractéristiques du lit et l'évolution de l'hydrologie locale.

Cette action viendrait naturellement compléter les travaux que pourrait engager le SMSA à l'avenir sur ce bassin.

Maître d'ouvrage

AAPPMA la gaule du Saosnois / Mamers

Représentant légal : M. Bisson, Président AAPPMA

Représentant dossier : assistance admin. et tech. :
FDPPMA72
Cyril Lombardot

E-mail du représentant : cyril.lombardot@peche72.fr

Tel : 02.43.50.39.32

Adresse : Les Rouanneraies - 72210 Fillé-sur-Sarthe

Détail financier et plan de financement prévisionnel

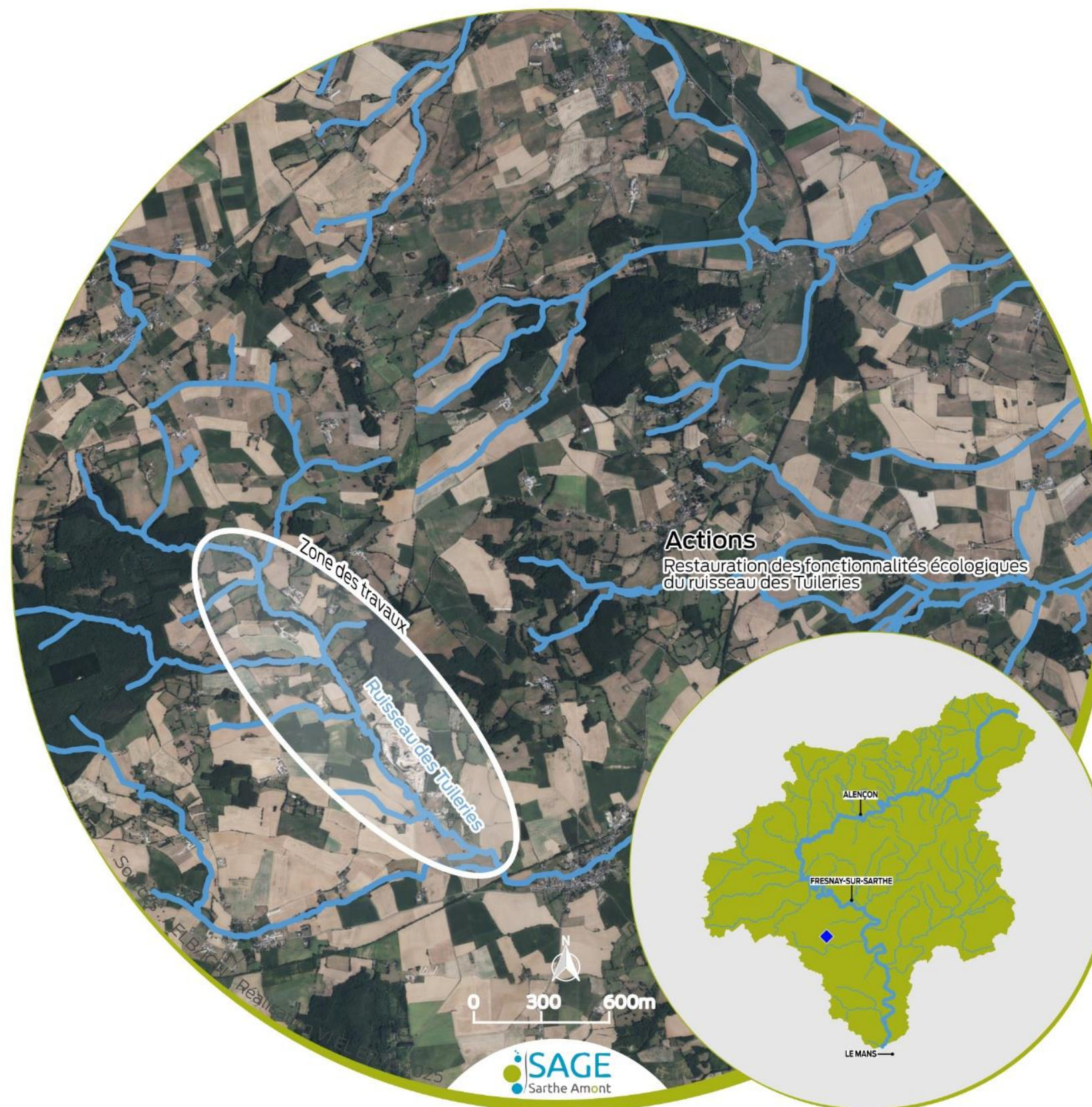
Opération	2025	2026	2027	Total (€ TTC)
Animation du contrat	0	0	0	0
Action n°1 : Etude de projet	13 000	0	0	13 000
Action n°2 : Réalisation des travaux	0	67 000	5 000	72 000
Action n°3 : Indicateurs de suivis	1 000	0	1 500	2 500
Total	14 000	67 000	6 500	87 500

Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant Aide €
AELB	87 500	50 %	43 750
Région Pays de la Loire		30 %	26 250
AAPPMA de Mamers		20 %	17 500

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration des cours d'eau : nombre d'études réalisées : 2, 900 ml de cours d'eau étudié, 500 à 900 ml de cours d'eau restauré

Indicateurs environnementaux : IPR et recensement frayères en 2025 puis 2027



Descriptif du projet

Le réseau hydrographique du Lombron (ME FRGR1310) a été fortement impacté par les travaux hydrauliques passés et les aménagements réalisés sur le bassin versant. Les fonctionnalités écologiques se dégradent et la masse d'eau est en passe d'être déclassée dans les années à venir.

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Neuvillalais, gestionnaire de la pêche sur ce territoire, est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont les missions encadrées par ses statuts lui confèrent la possibilité de réaliser des opérations de restauration et d'aménagement de cours d'eau.

Consciente de l'état de dégradation généralisé du cours d'eau, notamment sur les parcours de pêche dont elle dispose, elle souhaite apporter sa participation à l'effort de reconquête du bon état écologique de cette masse d'eau. Sur la base des premiers éléments posés par le diagnostic engagé par le SMSA, elle propose de mener les travaux nécessaires à la restauration de la fonctionnalité écologique du cours d'eau sur près de 800 m linéaire, au droit d'un parcours reconnu autrefois pour son potentiel piscicole mais présentant aujourd'hui un état d'altération sensible.

Elle souhaite également pouvoir faciliter la continuité piscicole sur la tête de bassin du ruisseau des Tuileries qui constitue un réservoir biologique pour la masse d'eau du Lombron mais sur lequel les débits d'étiage très faibles imposent aux poissons d'effectuer des migrations pour accéder aux zones amont à fort potentiel pour la reproduction de la truite fario.

Maître d'ouvrage

AAPPMA de Neuvillalais - Longuève

Représentant légal : Christophe BRIERE, Président
AAPPMA Neuvillalais - Longuève

Représentant dossier : assistance admin. et tech. :
FDPPMA72
Cyril Lombardot

E-mail du représentant : cyril.lombardot@peche72.fr

Tel : 02.43.50.39.32

Adresse : Les Rouanneraies - 72210 Fillé-sur-Sarthe

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2025	2026	2027	Total (€ TTC)
Animation du contrat	0	0	0	0
Action n°1 : Etude de projet	10 000	0	0	10 000
Action n°2 : Réalisation des travaux	0	60 000	2 500	62 500
Action n°3 : Indicateurs de suivis	1 000	0	1 500	2 500
Total	11 000	60 000	4 000	75 000

Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant Aide €
AELB	75 000	0 %	-
Région Pays de la Loire		30 %	22 500
AAPPMA Neuvillalais		20 %	15 000

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration des cours d'eau : nombre d'études réalisées : 1, 800 ml de cours d'eau étudié, au moins 600 ml de cours d'eau restauré, nombre d'opérations engagées

Continuité écologique : nombre d'ouvrages ou sites étudiés : 3, nombre de propriétaires volontaires, nombre d'ouvrages rendus franchissable : 3, évolution du taux d'étagement, ml d'écoulement restauré

Indicateurs environnementaux : IPR et recensement frayères en 2025 et 2027

Préservation de la ressource eau sur le bassin versant Sarthe amont grâce à des actions de sensibilisation, d'information et de chantiers écoles pour mieux mobiliser les apprenants agricoles





Préservation de la ressource eau sur le bassin versant Sarthe amont grâce à des actions
de sensibilisation, d'information et de chantiers écoles pour mieux mobiliser les apprenants agricoles

Descriptif du projet

L'agrocampus de la Germinière compte 1000 apprenants (lycée, CFA et CFPPA confondus), destinés pour la plupart à devenir de futurs agriculteurs ou salariés agricoles. Plusieurs professeurs accompagnés par la direction de l'établissement ont élaboré un projet qui va au-delà des référentiels pédagogiques en rendant aussi les apprenants acteurs dans la préservation de la ressource Eau. La DRAAF Pays de la Loire soutient techniquement ce projet expérimental afin de le répliquer dans d'autres établissements de la Région.

Une première partie du projet consiste, sur un cycle de formation de 3 à 5 ans, de sensibiliser chacune des classes sur les enjeux de l'eau, via des visites, des interventions, des séjours ou des journées thématiques chez des professionnels et acteurs du territoire. Le site de Pentvert (captage AEP prioritaire et ME Saosnette FRGR1341) sera notamment un lieu d'exercices à la sensibilisation. Les objectifs seront de faire prendre conscience du rôle clé des cours d'eau et nappes souterraines, des enjeux liés à leurs gestions et d'induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives.

Une seconde partie du projet aura pour rôle de mettre en pratique la théorie et d'obtenir un support pérenne pour la sensibilisation. Pour cela nous avons envisagé un 1^{er} chantier école d'aménagement et de réhabilitation de la source du Chaumard (zone humide et début du cours d'eau) sur le site de l'exploitation (Le Chaumard ME FRGR0455B). Des travaux de réhabilitation de la zone humide, en lien avec le SMSA disposant de la compétence GEMAPI et le CEN Pays de la Loire seront réalisés. Un suivi des espèces, l'installation de piézomètres et leurs suivis, accompagnés de panneaux d'information pour pérenniser l'action sont envisagés, afin de démontrer à ces futurs agriculteurs l'intérêt de la préservation de ces structures à l'échelle d'une exploitation.

Le 2^{ème} chantier école porterait sur l'économie d'eau au sein de l'exploitation mais également au sein du lycée (bâtiments publiques), en effectuant un diagnostic dans un premier temps et, dans un deuxième temps, en mettant en place des mesures permettant une diminution de la consommation en eau potable par l'utilisation d'eaux pluviales ou non conventionnelles.

Maître d'ouvrage

Agrocampus la Germinière

Représentant légal :
Laurent CUQUEL, proviseur

Représentant dossier :
Elisabeth ROUSSEAU, enseignante

e-mail représentant dossier : legta.rouillon@educagri.fr

Tel : 02.43.47.82.00

Adresse : CS 1007 – 72 700 Rouillon

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opérations	2025	2026	2027	Total (€ TTC)
Interventions extérieures dédiées aux thématiques de l'eau	17 230	17 230	17 230	51 690
Réhabilitation source du Chaumard et suivi	6 974	6 974	6 974	20 922
Économie d'eau et réduction de prélèvement	12 463	12 463	12 462	37 388
Total	36 667	36 667	36 666	110 000

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant Aide €
AELB	0	- %	0 €
Région Pays de la Loire	110 000	50 %	55 000 €
Agrocampus la Germinière (Autofinancement)	110 000	50 %	55 000 €

Indicateurs de suivi :

Indicateurs techniques : Nombre d'élèves sensibilisés, actions mis en œuvre par les élèves

Descriptif du projet

La révision et le maintien de la mise en oeuvre du SAGE ainsi que la coordination du contrat territorial Sarthe médiane et l'accord de territoire Sarthe médiane nécessitent une importante mobilisation des maîtres d'ouvrages locaux.

Pour réussir cette mobilisation autour des objectifs définis par le SAGE, l'établissement public territorial du bassin de la Sarthe a souhaité mutualiser au maximum ses agents et compétences, afin de disposer d'une structure la plus efficiente possible tout en limitant au maximum ses dépenses. Il met à disposition de la Commission Locale de l'Eau, une cellule d'animation composée comme suit :

- Un ingénieur chargé de l'animation du SAGE, l'animation et la coordination du CTeau Sarthe médiane
- Un ingénieur chargé de mission appui technique GEMAPI (0.1 ETP)
- Un ingénieur chargé de mission gestion quantitative (1/3 ETP)
- Un technicien chargé de mission SIG et analyse territoriale (0.26 ETP)
- Une adjointe administrative en charge de la gestion financière et administrative (1/3 ETP).

Les 3 derniers postes sont mutualisés avec les cellules d'animation des CLE Huisne et Sarthe aval.

Concernant l'accord de territoire Sarthe médiane, l'Établissement public territorial du Bassin de la Sarthe assurera son animation et sa coordination en y impliquant le chargé de l'animation du SAGE (0.1 ETP), la gestionnaire administrative et comptable (0.07 ETP) et le SIGiste (0.05 ETP) en remplissant les missions suivantes :

- Instruction des demandes de subvention auprès de la Région Pays-de-la-Loire pour le compte des maîtres d'ouvrages locaux
- Assurer le co-pilotage des opérations avec les PRPDE, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires
- Réalisation des actions dont il est le maître d'ouvrage dans les délais indiqués
- Co-réaliser des comités de pilotage annuels et bilans, collecte et mise en forme des indicateurs de suivis

Maître d'ouvrage

Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe

Représentant légal : Daniel CHEVALIER (Président)

Représentant dossier : Eric LE BORGNE (Animateur de la CLE)

e-mail : eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Tel : 07 48 72 24 51

Adresse : 1, Place St Léonard – 72 130 Saint Léonard-des-Bois

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opérations	2025	2026	2027	Total (TTC)
Animation, co-pilotage, coordination, mise à jour de la stratégie et validation des bilans par l'animateur de la CLE et fonctionnement général (0.10 ETP)	6 800	6 800	6 800	20 400
Gestion administrative et financière des dossiers par la gestionnaire administrative et comptable (0.033 ETP)	1 500	1 500	1 500	4 500
SIGiste et assistance aux travaux (0.027 ETP)	1 200	1 200	1 200	3 600
Total	9 500	9 500	9 500	28 500

*Taux de financement AELB animation des SAGE

Indicateurs de suivi

Nombre copil annuels et bilans : 1 / an

Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant Aide €
AELB*	28 500	70 %	19 950
Région Pays de la Loire (à voir comment le faire apparaître car forfait)			
EPTB Sarthe (Autofinancement)	28 500	30%	8 550

ANNEXE 4 à l'accord de territoire
ACCORD DE TERRITOIRE du bassin Sarthe médiane 2025-2027

Annexe 4.2 - Fiches actions Pollutions Diffuses
(20 actions présentées au 11/07/2025, 21 pages)

- Fiche 4.2 : Groupement des captages prioritaires sarthois, p.22
- Synthèse des actions : p.23
- Fiches A.1 et A.2 : p.24-25
- Fiches B.1 à B.6 : p.26 à 30
- Fiches C.1 à C.5 : p.31 à 35
- Fiches D.1 à D.4 : p.36 à 39
- Fiches F.1 à F.3 : p.40 à 42



Thème N°4 : Gouvernance – Pollutions diffuses – Action 4.2

ANIMATION GENERALE DU VOLET POLLUTIONS DIFFUSES & COORDINATION DU CONTRAT



Descriptif du projet

Pour répondre aux objectifs définis dans la loi Grenelle et le SDAGE Loire-Bretagne, les sept syndicats gestionnaires d'eau potable sarthois concernés par les AAC ont décidé de mutualiser leurs moyens pour embaucher une équipe d'animation afin de mener leur stratégie de reconquête de la qualité de l'eau sur leurs territoires respectifs.

L'équipe d'animation est composée de 2 ETP techniques et 0,5 ETP administratif et a pour missions principales : d'animer la gouvernance, de construire et mettre en œuvre le plan d'actions, de favoriser les échanges et le partage, de représenter les signataires, d'assurer le suivi administratif et financier et de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation. Le plan d'action 2025-2027 a été coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire lors de COTECH organisé pour chacun des captages sarthois.

Maître d'ouvrage

SIDPEP Perseigne Saosnois pour le compte du groupement des captages prioritaires sarthois

Représentant légal : Joseph LAMBERT, Président du SIDPEP Perseigne Saosnois

Représentant dossier : Sirine MEJBRI et Tim MOITET, animateurs Captages prioritaires sarthois

e-mail du représentant dossier : animation1@aac72.fr

Tel : 07 57 85 13 80

Adresse : Bel Air – RD 300 72600 Saosnes

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2025	2026	2027	Total (€ HT)
Animation générale	177 000	182 000	182 000	541 000

Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant €
AELB	541 000	60%	324 000
Groupement des captages 72 (autofinancement)	541	40%	216 000

Opération	2025	2026	2027	Total (€ HT)
Plan d'actions	157 000	261 000	167 000	585 000

Financeurs	Montant éligible €	Taux	Montant €
AELB	1 100 400	50 à 80 %	641 540
Région PDL	585 000	0 à 30 %	122 300 (à valider)
Groupement des captages 72 (autofinancement)	1 126 000	40%	344 200
Autofinancement CAR PdL (à valider)	32 400	60%	19 440

Total	337 300	441 300	347 300	1 126 000
-------	---------	---------	---------	-----------

Indicateurs de résultats

1. Indicateurs d'avancé des plans d'actions en fonction du captage.
2. Temps d'animation passé par type d'actions, Nombre copil annuels et bilans.

Volet	Nom action	Captage concerné	N° action
Actions de sensibilisation et communication	Communication générale	Tous	A.1
	Accompagnement à l'installation et sensibilisation accrue aux enjeux « eau » des futurs agriculteurs sur les AAC	Tous	A.2
Amélioration de connaissance sur les flux de polluants	Synthèse et diffusion des études de datation et de circulation de l'eau	Tous	B.1
	Etude de l'enjeu ruissellement	Tous	B.2
	Présentation des délimitations des Aires d'Alimentation de Captage (AAC)	Champ Charron ; Les Basses Vallées ; La Vétillerie ; Le Theil La Touche	B.3
	Redéfinition des Aires d'Alimentation de Captage (AAC)	Les Moutonnières	B.4
	Affiner l'étude de circulation de l'eau sur certaines AAC en ajoutant des points de mesure : Amélioration du suivi hydrogéologique	La Vétillerie	B.5
Action de communication	Etude de dialogue territorial	La Vétillerie	B.6
Actions d'accompagnement agricole	Diagnostics et accompagnements individuels	Tous	C.1
	Veille sur les journées techniques	Tous	C.2
	Maintien des surfaces en AB sur les AAC : veille sur la transmission des exploitations et sur l'information technique	Tous	C.3
	Expérimentation de systèmes de culture innovants pour la réduction des intrants sur les aires de captage	Tous	C.4
	Création d'un collectif technique AAC 72 : coordination et mobilisation pour la protection de l'eau	Tous	C.5
Actions pour améliorer la rentabilité économique des pratiques mises en place	Mise en place de Mesure Agro-Environnementales et Climatiques	Tous	D.1
	Réflexion sur les Paiements pour Services Environnementaux à l'échelle des captages prioritaires 72	Le Theil La Touche ; Les Moutonnières	D.2
	Initiation de la construction de filières Bas Niveau d'Impact	Tous	D.3
	Mise en place d'une stratégie foncière	Les petites ganches ; Champ Charron ; La Vétillerie ; Le Theil La Touche	D.4
Suivi évaluation	Mise en évidence des évolutions de pratiques antérieures	Tous	F.1
	Suivi de l'évolution de la qualité de l'eau de la Fleurière	Fleurière	F.2
	Animation générale	Tous	F.3

N° A.1	<i>Communication générale</i>
Constat initial Les échanges avec les agriculteurs ont mis en évidence une difficulté d'accès à l'information concernant les actions menées dans les captages prioritaires. Cette méconnaissance constitue un frein majeur à leur participation active aux projets. Il est donc impératif de mettre en place un système de communication efficace pour diffuser régulièrement les informations relatives aux actions menées dans les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) auprès des agriculteurs concernés. Des retours d'expérience sur d'autres AAC confirment que cette démarche favorise l'engagement de tous les acteurs et renforce ainsi la réussite des projets.	
Enjeux/ Buts de l'action - Faciliter l'accès à l'information concernant l'accompagnement proposé - Créer un sentiment d'appartenance au groupe captage, en intégrant les agriculteurs dans une démarche collective - Valoriser l'engagement de tous les acteurs	
Objectifs techniques à 3 ans : → Publier 1 newsletter par semestre → Organisation d'au moins 1 COTECH par captage par an. → Organisation d'un COPIL par an pour tous les captages. → Mobilisation des agriculteurs dans les groupes de travail (GT) et/ou COTECH.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs et partenaires de la démarche	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action Une stratégie de communication à deux niveaux sera mise en place pour maximiser la diffusion des informations relatives aux captages prioritaires. D'une part, une communication directe sera établie avec les agriculteurs via une newsletter semestrielle détaillant les initiatives, les résultats et les opportunités d'engagement sur les AAC. D'autre part, une communication indirecte sera établie via un partenariat étroit avec les techniciens agricoles intervenant sur les AAC, qui seront invités à relayer les actualités des captages 72 à travers leurs propres canaux de communication (réseaux sociaux, newsletters, bulletins techniques). Cette approche permettra de démultiplier l'impact de la communication captages tout en bénéficiant de la relation de confiance établie entre les conseillers agricoles et les agriculteurs.	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre de réunions organisées (CoTech, GT, CoPil) ✓ Nombre de newsletters diffusées	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2025	

N° A.2	<i>Accompagnement à l'installation et sensibilisation accrue aux enjeux « eau » des futurs agriculteurs sur les AAC</i>
Constat initial La sensibilisation des futurs exploitants aux enjeux de l'eau représente un levier essentiel pour la protection des Aires d'Alimentation de Captages (AAC). Le réseau d'établissements de formation agricole sarthois (lycées agricoles et MFR) constitue un point d'entrée stratégique, comme le démontre le partenariat réussi avec le lycée de Rouillon depuis 3 ans. L'engagement dans le programme régional "Agriculture & Eau" organisée par GRAINE Pays de la Loire et la future collaboration avec la Chambre d'Agriculture sur les transmissions d'exploitation renforcent cette dynamique d'accompagnement des nouveaux installés sur les AAC.	
Enjeux/ Buts de l'action - Faire connaître la démarche captage prioritaire et les actions mises en place - Sensibiliser de futurs agriculteurs aux problématiques de la qualité de l'eau et les accompagner dans leurs parcours d'installation (état des lieux, pratiques à risque, pistes de solution, ...)	
Objectifs techniques à 3 ans : ✓ Organiser une intervention en classe ou une journée technique avec la participation d'élèves d'établissements agricoles par an ✓ Accompagnement de tous les futurs installés ayant au moins une parcelle en ZPAAC. ✓ Maintien des parcelles en AB.	
Acteurs ciblés : Elèves des établissements agricoles sarthois et futurs installés	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action L'équipe d'animation se tient prête à poursuivre les actions de sensibilisation des futurs agriculteurs sarthois, soit via des interventions en classe, soit en invitant des classes d'établissements agricoles lors d'animations techniques destinées aux agriculteurs des captages. Les modules de formation seront conçus en concertation avec les équipes pédagogiques. Ils viseront à sensibiliser les futurs agriculteurs aux enjeux de la pollution d'origine agricole et à leur fournir les clés pour adopter des pratiques durables. L'objectif est de les inciter à limiter leur impact sur l'environnement, notamment sur les ressources en eau, dès leur installation. Concernant la transmission des parcelles, l'équipe d'animation collabore avec la Chambre d'agriculture afin de sensibiliser les futurs installés présents sur les aires de captage aux enjeux environnementaux et à la continuité des pratiques vertueuses.	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre d'interventions auprès d'élèves ✓ Nombre de nouveaux installés accompagné ✓ Nombre de diagnostics pré-installation réalisés ✓ Taux de participation aux réunions collectives	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2025	

N° B.1	<i>Synthèse et diffusion des études de datation et de circulation de l'eau</i>
Constat initial Grâce aux études de datation et de circulation de l'eau, nous disposons désormais d'une meilleure compréhension des temps de transfert, des sens et des vitesses de circulation de l'eau dans les aires d'alimentation de captage. Une synthèse complète de ces recherches permettrait de diffuser largement ces connaissances précieuses auprès de tous les acteurs concernés, favorisant ainsi une gestion plus éclairée et durable de nos ressources en eau.	
Enjeux/ Buts de l'action • Informer les agriculteurs sur les dynamiques de l'eau dans les AAC et les accompagner dans l'adaptation de leurs pratiques pour préserver la qualité de la ressource en eau	
Objectifs techniques à 3 ans : → Réalisation d'une synthèse par AAC → Diffusion à 100 % des agriculteurs concernés par les AAC	
Acteurs ciblés : Agriculteurs et partenaires de la démarche	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action Cette action consiste à réaliser un état des lieux complet des connaissances sur les processus hydrologiques au sein des aires d'alimentation de captages. Cette synthèse permettra de caractériser les vulnérabilités de chaque aire d'alimentation et de définir des stratégies de gestion adaptées pour préserver la qualité des ressources en eau. Les résultats de cette étude seront largement diffusés auprès des acteurs locaux, notamment les agriculteurs, afin de favoriser leur implication dans une démarche de préservation de l'environnement.	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre de rapports réalisés ✓ Nombre de rapports diffusés	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2025	

N° B.2	<i>Etude de l'enjeu ruissellement</i>
Constat initial Les phénomènes de ruissellement contribuent significativement à la dégradation de la qualité des cours d'eau. Or, l'existence de connexions hydrodynamiques entre ces cours d'eau et les nappes exploitées pour l'AEP favorisent la propagation des polluants vers les ressources en eau souterraine, ce qui compromet la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.	
Enjeux/ Buts de l'action • Limiter le ruissellement en mettant en œuvre des pratiques culturales conservatoires (cultures intercalaires, bandes enherbées, etc.) • Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols par des aménagements adaptés (terrains en bandes, haies, etc.) • Développer des partenariats avec les différents acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, associations, etc.)	
Objectifs techniques à 3 ans : → Réalisation d'une étude de l'enjeu « ruissellement » sur chaque AAC dont un cours d'eau a été identifié comme ayant un lien avec la nappe puisée au captage AEP. → Linéaire de haies à planter défini par AAC concernée (plantation après 2027)	
Acteurs ciblés : /	
AAC concernées : A définir suite à l'analyse de l'étude de circulation de l'eau	
Description de l'action Cette action découle de l'identification de cours d'eau en lien avec l'eau prélevée aux captages prioritaires, réalisée dans le cadre de l'étude sur la circulation de l'eau. Elle se décompose en deux étapes principales : • Organisation d'une réunion d'interconnaissance : Une réunion sera organisée avec les acteurs responsables de la Gestion des Milieux Aquatiques. L'objectif sera d'échanger sur l'état physico-chimique des cours d'eau associés aux captages prioritaires et d'en comprendre les causes, notamment la présence de phénomènes de ruissellement. • Étude de l'intérêt d'implantation d'IAE (Infrastructures Agroécologiques) : Cette étape concernera uniquement les cours d'eau présentant des problématiques de ruissellement. Une étude sera menée pour évaluer le placement et l'efficacité des haies existantes dans la limitation de l'érosion. Elle permettra de déterminer si leur localisation actuelle est optimale ou si des ajustements, tels que l'ajout de haies, pourraient réduire les phénomènes de ruissellement observés. Une fois un nouveau plan paysager des IAE établi, les travaux de plantation pourront être mis en œuvre en partenariat avec des structures telles que CAR PdL, CIVAM, CUMA ou Vivagri, dans le cadre du Pacte Haies ou d'autres dispositifs similaires.	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre d'études de l'enjeu « ruissellement » réalisées ✓ Linéaire de haies à planter	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie et prestation	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action 2026	

N° B.3	<i>Présentation des délimitations des Aires d'Alimentation de Captage (AAC)</i>
Constat initial Certains exploitants agricoles peuvent avoir des doutes et des questions sur les délimitations des AAC faites par le BRGM. Une présentation des délimitations par un spécialiste permettrait de répondre aux questions des agriculteurs et de lever les doutes sur les études de délimitation.	
Enjeux/ Buts de l'action S'assurer que chaque agriculteur ait la connaissance de la délimitation de l'AAC qui le concerne	
Objectifs techniques à 3 ans : → Réaliser une réunion par AAC ou par groupement d'AAC	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : Basses Vallées, Le Theil La Touche, Vétillerie, Petites Ganches, Champ Charron	
Description de l'action Une première réunion de présentation des AAC a été organisée dans le Nord Sarthe (Moutonnières, Pentvert, Fleurière) le 03 décembre 2024. Le BRGM est intervenu pour présenter les délimitations des différentes AAC et les explications hydrogéologiques de celles-ci. Le but de cette action est de dupliquer la présentation faite en 2024 pour que chaque agriculteur sarthois concerné par une AAC ait reçu l'information, comprenne les raisons de cette délimitation et puisse poser ses questions à un spécialiste. Certains captages pourront être regroupés pour prévoir moins de réunions, les disponibilités de l'intervenant étant limitées.	
Indicateur de suivi : ✓ Nombre de réunions réalisées ✓ Taux de participation des agriculteurs ✓ % de surfaces concernées	
Méthode de mise en œuvre : Prise en charge par la DDT	
Calendrier de mise en œuvre : Poursuite de l'action lancée en 2024	

N° B.4	<i>Redéfinition des Aires d'Alimentation de Captage (AAC)</i>
Constat initial Suite à la réunion de redéfinition des délimitations des AAC du Nord Sarthe avec le BRGM, l'intervenant M. Pierre Chrétien, responsable de cette étude, a indiqué qu'en traçant l'AAC du captage des Moutonnières, l'étude manquait de mesures piézométriques pour affiner le résultat. Cela pose des doutes sur la forme actuelle de l'AAC et justifie la nécessité de la retravailler.	
Enjeux/ Buts de l'action Affiner la délimitation de l'AAC des Moutonnières pour améliorer l'efficacité des actions de protection et la priorisation des zones d'intervention.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Actualiser la modélisation hydrogéologique de l'AAC pour établir une cartographie validée et réajuster les programmes d'actions en conséquence.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs et financeurs.	
AAC concernées : Les Moutonnières	
Description de l'action Cette action consiste en une prestation d'expertise hydrogéologique visant à redéfinir précisément l'AAC des Moutonnières. La démarche s'articulera autour d'une campagne de mesures piézométriques complémentaires sur le terrain, permettant d'alimenter une modélisation hydrogéologique affinée. Ces données actualisées serviront à produire une redéfinition cartographique de l'AAC, qui sera soumise à validation technique par le BRGM pour garantir sa robustesse scientifique. Enfin, les résultats de cette étude seront présentés et partagés avec l'ensemble des acteurs locaux concernés (agriculteurs, collectivités, partenaires techniques) afin d'assurer une appropriation collective des nouvelles délimitations et de faciliter l'adaptation des programmes d'actions futurs.	
Indicateur de suivi : ✓ Nouvelle cartographie de l'AAC validée ✓ Rapport d'étude hydrogéologique finalisé et diffusé auprès de toutes les parties prenantes ✓ Nombre de points de mesures piézométriques réalisés.	
Méthode de mise en œuvre : Prestation	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2025	

N° B.5	<i>Affiner l'étude de circulation de l'eau sur certaines AAC en ajoutant des points de mesure : Amélioration du suivi hydrogéologique</i>
Constat initial Suite à la réunion de présentation des données sur la circulation de l'eau de juin 2025, il ressort que seulement deux points de mesure ont été réalisés entre 2022 et 2024 sur l'AAC du captage de la Vétillerie, dont l'un correspond au forage AEP contaminé qui ne fournit pas de résultats exploitables. Ce nombre insuffisant de points de mesure révèle un manque de données hydrogéologiques précises nécessaires à la compréhension des flux d'eau et des temps de transfert sur cette AAC. Le réseau de surveillance piézométrique utilisé dans cette étude s'avère insuffisant et inadapté aux spécificités locales, rendant difficile l'établissement de liens directs entre les pratiques agricoles et la qualité de l'eau du captage de la Vétillerie. Il est donc nécessaire d'ajouter des points de mesure complémentaires pour affiner les résultats de l'étude et améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique de l'aire d'alimentation de ce captage.	
Enjeux/ Buts de l'action • Disposer d'une connaissance précise de la circulation de l'eau souterraine sur l'AAC de la Vétillerie • Établir des liens clairs entre les pratiques agricoles et leur impact sur la qualité de l'eau du captage.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Installer des points de mesure complémentaires sur l'AAC du captage de la Vétillerie et réaliser une étude hydrogéologique approfondie intégrant l'ensemble des données collectées depuis 2022, avec production d'un rapport final détaillé.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : La Vétillerie	
Description de l'action Cette action consiste à ajouter d'autres points de mesure piézométrique complémentaires sur l'AAC du captage de la Vétillerie pour pallier l'insuffisance des données. L'étude hydrogéologique sera ensuite affinée en intégrant l'ensemble des données collectées depuis 2022, permettant une meilleure compréhension des flux d'eau souterraine et des temps de transfert. Un rapport final détaillé sera produit, comprenant la cartographie des écoulements, l'identification des zones de vulnérabilité prioritaires et des recommandations adaptées pour optimiser les mesures de protection du captage. Cette démarche permettra d'établir des liens plus précis entre les pratiques agricoles et leur impact sur la qualité de l'eau, renforçant ainsi la pertinence des conseils dispensés aux agriculteurs de l'AAC.	
Indicateur de suivi ✓ Synthèse d'un rapport d'études final. ✓ Diffusion de l'étude à tous les agriculteurs de l'AAC et aux financeurs	
Méthode de mise en œuvre : Prestation	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2025	

N° B.6	<i>Etude de dialogue territorial</i>
Constat initial Malgré les efforts déployés sur l'AAC de la Vétillerie, nous constatons des difficultés à mobiliser les agriculteurs dans une démarche collective de protection de la ressource en eau. Les approches traditionnelles n'ont pas permis d'établir une dynamique de concertation efficace entre les différents acteurs du territoire, limitant ainsi l'impact des actions de protection du captage.	
Enjeux/ Buts de l'action Favoriser l'émergence d'une dynamique de confiance pérenne entre les acteurs du territoire pour co-construire des actions pragmatiques de protection de la ressource en eau, en s'appuyant sur les principes du dialogue territorial qui privilégient l'expression et la compréhension mutuelle des perceptions et des besoins de chacun.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Former les animateurs du captage aux méthodes de dialogue territorial pour mettre en place un processus de concertation adapté au contexte local et faciliter l'expression des différentes visions et intérêts des acteurs concernés. → Co-construire un programme d'actions partagé et accepté par l'ensemble des parties prenantes afin de créer les conditions d'une mobilisation durable des agriculteurs sur le territoire.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : La Vétillerie	
Description de l'action Cette action consiste à mettre en œuvre une démarche de dialogue territorial sur l'AAC de la Vétillerie, comprenant : - La formation des animateurs aux méthodes de dialogue territorial - Une journée de sensibilisation pour les élus et responsables de services - L'élaboration d'un diagnostic partagé des enjeux du territoire - L'organisation d'ateliers de concertation multi-acteurs - La co-construction d'un programme d'actions adapté aux réalités du territoire - Un accompagnement personnalisé par des experts en médiation environnementale En complément du travail des animateurs, un bureau d'études spécialisé en agronomie sera mobilisé pour apporter l'expertise technique nécessaire aux agriculteurs. Cette double approche permettra de répondre précisément aux besoins techniques des exploitants en matière de bonnes pratiques agricoles, tout en garantissant un équilibre entre performance environnementale et viabilité économique des exploitations. L'objectif est d'identifier des solutions qui préservent la ressource en eau sans compromettre la rentabilité des fermes. Cette démarche s'inspire directement du dispositif "Dialogue territorial & protection des captages d'eau potable" porté par la FNAB et l'association GEYSER, qui propose une approche favorisant la prise en compte et l'implication de chacun dans la protection des ressources en eau.	
Indicateur de suivi : ✓ Rapport d'étude final analysant l'efficacité du dialogue territorial à travers la participation des agriculteurs, la cartographie des acteurs, les actions co-construites, le degré d'adhésion aux solutions et l'évolution des perceptions mesurée par enquête comparative.	
Méthode de mise en œuvre : Prestation	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action fin 2026	

N° C.1	Accompagnements individuels
Constat initial Les exploitations agricoles présentent une grande diversité, nécessitant des actions adaptées à chaque AAC et à chaque situation. La DREAL souligne l'importance des diagnostics individuels pour comprendre finement les enjeux de chaque exploitation et proposer des solutions spécifiques sur le plan économique, agronomique et environnemental.	
Enjeux/ Buts de l'action • Permettre aux agriculteurs d'identifier les leviers d'action adaptés à leur exploitation pour la protection de l'eau • Faciliter la transition vers de nouvelles pratiques • Mettre en place des actions concrètes personnalisées • Assurer un accompagnement basé sur la réalité du terrain • Optimiser la gestion de l'azote via l'analyse des reliquats et leur intégration dans la fertilisation.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Réaliser 36 nouveaux diagnostics individuels sur la période 2025-2027 → Atteindre 15 % des exploitations des AAC diagnostiquées d'ici fin 2027 → Convertir 50 % des diagnostics réalisés en plans d'actions concrets avec suivi individualisé → Valoriser 100 % des analyses de reliquats azotés dans les plans de fertilisation.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action Le diagnostic comprend : - o Une analyse approfondie des volets économique, social et environnemental de l'exploitation - o L'analyse des reliquats azotés (entrée hiver, sortie hiver et post-récolte) - o L'élaboration d'un plan d'actions personnalisé - o Un accompagnement technique pour valoriser les résultats des reliquats azotés dans ses pratiques. Les diagnostics et plans d'actions proposés devront prendre en compte, au minimum, les points suivants : - o Évaluation des pratiques existantes - o Analyse des leviers et freins économiques actuelles et gains économiques potentiels grâce à la mise en place du plan d'actions - o Explication des liens entre pratiques et transferts de polluants - o Prise en compte de la transmission potentielle de l'exploitation - o Intégration des données de reliquats azotés dans le plan de fertilisation, avec accompagnement sur leur interprétation et valorisation agronomique	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre de diagnostics réalisés ✓ Taux de conversion en accompagnement annuel ✓ Pour chaque AAC, pourcentage de surface agricole diagnostiquée ✓ Intégration des analyses de reliquats azotés dans les plans de fertilisation	
Méthode de mise en œuvre : Prestation via un marché public	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2025	

N° C.2	<i>Veille sur les journées techniques</i>
Constat initial Plusieurs organismes agricoles organisent régulièrement des journées techniques à destination des agriculteurs pour présenter des techniques culturales innovantes. Ces événements constituent des opportunités précieuses d'échanges entre agriculteurs sur leurs pratiques et d'identification des freins et leviers d'amélioration. Au cours du plan d'actions 2023-2024, l'équipe d'animation a organisé ses propres journées techniques, mais celles-ci n'ont pas rencontré le succès escompté. Suite aux retours des agriculteurs, il apparaît plus pertinent de s'intégrer aux réseaux techniques déjà existants sur le territoire plutôt que de multiplier les événements.	
Enjeux/ Buts de l'action • Valoriser la démarche "captages" dans les réseaux techniques existants • Promouvoir les systèmes agricoles durables : agriculture de conservation, couverture des sols, diversification, désherbage mécanique et gestion optimisée des apports organiques.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux des captages pour encourager l'adoption de pratiques protectrices de la ressource en eau.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action L'équipe d'animation assurera une veille sur les journées techniques proposées sur le département par les différents organismes agricoles (Chambre d'Agriculture, CIVAM, coopératives, CUMA, etc.). Elle établira des partenariats avec ces structures pour : • Relayer les invitations aux agriculteurs des AAC après accord des organisateurs • Proposer des interventions ciblées sur la protection de la ressource en eau lors de ces événements • Participer aux ateliers techniques pour apporter l'expertise "captages" et faire le lien avec les enjeux de qualité de l'eau Cette approche permettra de s'appuyer sur des dynamiques existantes et d'intégrer la dimension "protection de l'eau" dans des événements déjà fréquentés par les agriculteurs.	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre de journées techniques organisées où l'animation captages est intervenue. ✓ Nombre d'agriculteurs mobilisés dans les ZPAAC.	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : démarrage de l'action 2025	

N° C.3	<i>Maintien et développement des surfaces en AB sur les AAC : veille sur la transmission des exploitations et sur l'information technique</i>
Constat initial L'État soutient l'agriculture biologique depuis 15 ans via les programmes Ambition Bio, avec un objectif national de 18% de SAU en bio d'ici 2027, en cohérence avec l'objectif européen de 25% d'ici 2030. Cette agriculture, sans intrants chimiques, protège efficacement les nappes phréatiques mais fait face à des défis économiques : coûts de production élevés, rendements inférieurs et baisse de la demande en période d'inflation. Un soutien collectif renforcé est nécessaire pour maintenir et développer ces pratiques durables.	
Enjeux/ Buts de l'action Promouvoir l'agriculture biologique pour protéger l'eau, renforcer les partenariats locaux, sensibiliser les jeunes générations et assurer une veille sur les transmissions d'exploitations bio pour maintenir ces surfaces sur les AAC.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Maintenir et encourager l'Agriculture Biologique sur les AAC	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action Plusieurs actions peuvent être envisagées pour assurer la promotion et le maintien de l'agriculture biologique sur les AAC sarthoises : Journées techniques et/ou portes ouvertes sur des exploitations en agricultures biologiques L'équipe d'animation pourra se rapprocher des différentes structures organisant des journées sur le thème de l'agriculture biologique (CAPdL, GAB 72, CIVAM 72) afin de coorganiser des journées sur ce thème. Des visites d'essai ou des journées portes ouvertes sur des exploitations en agriculture biologiques pourront être proposées aux agriculteurs des AAC et être ouvertes à des classes d'établissements agricoles. Veille sur la transmission des exploitations en agriculture biologique sur les AAC L'équipe d'animation assurera une veille sur la transmission des exploitations en agriculture biologique auprès des exploitants ainsi qu'auprès du service transmission de la Chambre d'agriculture et auprès de la SAFER. L'objectif est de pouvoir maintenir la surface en agriculture biologique sur les AAC	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre de journées techniques organisées ✓ Nombre d'agriculteurs ayant participés aux journées techniques ✓ Surface en agriculture biologique sur les AAC	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : démarrage de l'action 2025	

N° C.4	<i>Expérimentation de systèmes de culture innovants pour la réduction des intrants sur les aires de captage.</i>
Constat initial Certains agriculteurs sont attirés par de nouvelles cultures et méthodes culturales mais expriment souvent des réticences liées à l'incertitude des résultats et à l'investissement qu'implique un changement de pratiques.	
Enjeux/ Buts de l'action - Engager les agriculteurs via l'expérimentation de pratiques concrètes sur leur parcellaire ou celui d'un voisin - Mettre au point des pratiques rentables améliorant la qualité de l'eau - Favoriser les échanges entre agriculteurs - Aider à lever les freins techniques et économiques au changement - Diffuser des changements de pratiques permettant d'avoir un impact limité sur la ressource en eau	
Objectifs techniques à 3 ans : → Réalisation d'un essai par an. → Intégration des démonstrations de désherbage mécaniques sur les plateformes d'essai si besoin. → Au moins 2 journées techniques en lien avec l'essai/an → Diffusion d'un bilan technico-économique de chaque essai à tous les agriculteurs de la ZPAAC.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action Des essais pourront être réalisés sur des pratiques culturales ou des cultures pouvant améliorer la qualité de l'eau. Ces essais devront montrer les gains et les freins d'un point de vue agronomique, technique, économique et sur la qualité de l'eau de ces techniques culturales. Le but sera de valoriser les résultats de l'essai auprès des agriculteurs des AAC. L'accompagnement réalisé pourra comprendre la rédaction d'un protocole d'essai, la réalisation des analyses nécessaires à l'essai, le suivi de l'essai, la collecte des indicateurs de résultats, la valorisation de ce dernier via les journées techniques de présentation de l'essai et la rédaction d'un rapport.	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre d'essais mis en place ✓ Nombre de journées techniques réalisées en lien avec l'essai ✓ Pourcentages d'exploitants ayant visité et/ou participé à l'essai et pourcentage de surfaces concernées ✓ Modalités de diffusion de l'information (Journal agricole, Newsletter, Vidéo, ...)	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie et Prestation	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2025	

N° C.5	<i>Création d'un collectif technique AAC 72 : coordination et mobilisation pour la protection de l'eau</i>
Constat initial La multiplicité des acteurs intervenant sur les Aires d'Alimentation de Captages de la Sarthe nécessite une coordination efficace pour optimiser les actions de protection de la ressource en eau. Un besoin de cohérence et de synergie entre les différentes interventions a été identifié pour maximiser l'impact des actions sur le territoire.	
Enjeux/ Buts de l'action • Créer une dynamique collective entre les différents acteurs du conseil agricole • Optimiser la diffusion de l'information auprès des agriculteurs • Améliorer la mobilisation des agriculteurs sur les territoires • Mutualiser les retours d'expérience et les bonnes pratiques	
Objectifs techniques à 3 ans : → Création du collectif technique → 1 réunion/an du collectif technique pour présenter les actualités des AAC 72 → 100 % des newsletters transmises au collectif technique	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : Tous	
Description de l'action Un collectif technique AAC 72 sera créé, toutes les structures intervenant techniquement auprès des agriculteurs des AAC y seront conviées (CAPdL, CER France, CIVAM, Union des CUMA, Agrial, Seenovia, ...). L'objectif de la création de ce groupe est d'améliorer la communication auprès des agriculteurs des AAC en s'appuyant sur les techniciens intervenants sur le territoire. Il permettra également la remontée des essais, des nouvelles pratiques et autres informations se déroulant sur les AAC. Le collectif se réunira annuellement pour transmettre les informations sur les AAC de la Sarthe. Le collectif sera également destinataire de la newsletter trimestriel AAC72 afin de maximiser la communication auprès des agriculteurs.	
Indicateurs de suivi ✓ Nombre de réunions ✓ Nombre de communication transmises au collectif	
Méthode de mise en œuvre : Chambre d'Agriculture Région Pays de la Loire et Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2025	

N° D.1	Mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Constat initial Afin de modifier leurs pratiques, les agriculteurs ont besoin que les changements de pratiques/systèmes ne leur fassent pas perdre de marge financière. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont l'outil principale pour financer la mise en place de pratiques agro-environnementales par des fonds publics.	
Enjeux/ Buts de l'action • Inciter à la mise en place de pratiques protégeant l'eau via une aide économique • Soutenir économiquement les exploitations ayant mis en place des pratiques protégeant la qualité de l'eau	
Objectifs techniques à 3 ans : → Augmentation des surfaces engagées dans un changement de pratiques.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ont été ouvertes en 2023 et 2024 sur l'ensemble des captages sauf les Basses Vallées. L'ouverture de ces MAEC sera poursuivie en 2025 et si la possibilité existe, les MAEC seront également ouvertes sur les Basses Vallées. Les souscriptions en MAEC n'ont pas été nombreuses en 2023 et 2024 mais les MAEC seront maintenues en 2025 pour permettre aux exploitants intéressés et n'ayant pas encore souscrit de s'engager. Les diagnostics MAEC des exploitations intéressées seront réalisés par l'équipe d'animation. En 2023-2024, 5 MAEC ont été souscrites sur l'ensemble des AAC.	
Indicateurs de suivi : ✓ Continuité de l'ouverture d'un PAEC en 2025 uniquement sur l'ensemble des ZPAAC sarthoises ✓ Nombre de diagnostics réalisés ✓ Nombre de MAEC souscrites ✓ Pourcentages d'exploitations et de surfaces engagées dans une MAEC	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : 2025	

N° D.2	<i>Réflexion sur les Paiements pour Services Environnementaux à l'échelle des captages prioritaires 72</i>
Constat initial Les dispositifs actuels d'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques favorables à la qualité de l'eau (MAEC, ...) présentent certaines limites en termes de flexibilité et d'adaptation aux contextes locaux. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) constituent un outil complémentaire permettant de valoriser économiquement les services rendus par les agriculteurs à la protection de la ressource en eau. Une première réflexion sur ce dispositif a été initiée dans le cadre du précédent contrat territorial, mais n'a pas abouti à une mise en œuvre opérationnelle. Il apparaît donc nécessaire de relancer et structurer cette démarche sur les captages prioritaires 72.	
Enjeux/ Buts de l'action Accompagner un projet de territoire pour donner des leviers économiques afin d'encourager le changement de pratiques.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Concevoir un dispositif PSE complet et opérationnel, avec indicateurs définis, cahier des charges finalisé et collectif d'agriculteurs constitué, prêt à être déployé dès l'obtention des financements.	
Acteurs ciblés : Agriculteurs	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action Cette action vise à développer un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur l'ensemble des captages prioritaires de la Sarthe. Elle s'articulera autour de trois volets complémentaires. D'abord, une phase de conception technique permettra de définir les pratiques agricoles à valoriser (réduction des intrants, couverture des sols, diversification des assolements), d'élaborer des indicateurs de performance adaptés au contexte local et de déterminer les niveaux de rémunération appropriés. Ensuite, une démarche de mobilisation sera menée auprès des agriculteurs des différentes Aires d'Alimentation de Captages pour constituer un collectif d'exploitants volontaires, avec des réunions d'information et des échanges individuels. Enfin, la préparation opérationnelle consistera à identifier les sources de financement potentielles (publiques et privées), élaborer les documents contractuels nécessaires et définir les modalités de suivi. L'ensemble de ce travail aboutira à un dispositif PSE "clé en main", adapté aux spécificités des captages sarthois et prêt à être déployé dès l'obtention des financements.	
Indicateurs de suivi : ✓ Réalisation et finalisation de l'étude de faisabilité technique et économique ✓ Nombre de partenaires techniques et financiers mobilisés ✓ Nombre d'agriculteurs engagés dans le collectif PSE	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie et prestation	
Calendrier de mise en œuvre : 2025	

N° D.3	<i>Initiation de la construction de filières BNI</i>
Constat initial Afin de modifier leurs pratiques, les agriculteurs ont besoin que les modifications proposées ne leur fassent pas perdre de marge financière. Avoir des filières rentables pour les cultures Bas Niveau d'Impact (BNI) sur les ressources en eau est la méthode la plus durable pour assurer la rentabilité des pratiques protégeant la qualité de l'eau.	
Enjeux/ Buts de l'action Développer les filières et débouchés favorables à la ressource en eau – filières à BNI.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Coordination d'une concertation départementale sur les filières durables, associant services de l'État, acteurs économiques et producteurs pour développer des débouchés valorisant les pratiques agricoles protectrices de la ressource en eau.	
Acteurs ciblés : Opérateurs des filières/Opérateurs économiques sarthois	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action L'objectif de cette action est de développer des filières durables répondant aux enjeux liés à la ressource en eau en nouant des partenariats avec des partenaires économiques. Ces filières intégreront des cultures attractives pour les agriculteurs grâce à une structuration garantissant leur rentabilité. Plusieurs cultures peuvent être intéressantes d'un point de vue de la qualité de l'eau : chanvre, luzerne, silp hie, lin, Ces cultures nécessitent peu d'intrants (engrais azotés ou produits phytosanitaires) mais il existe peu de débouchés pour ces cultures, ce qui ne permet pas d'assurer une rentabilité économique pour les agriculteurs les cultivant. Depuis 2022, des contacts ont été établis avec différents acteurs économiques du département par la DDT et l'équipe d'animation des captages sarthois. Un groupe de travail a été créé, regroupant la DDT, l'AELB et l'équipe d'animation des captages, et sera maintenu. Il pourra intégrer de nouvelles structures, telles que la région Pays de la Loire et la Chambre d'agriculture. En parallèle, l'action consistera à suivre les opportunités, étudier la faisabilité et construire des filières de niche sur le territoire. L'équipe d'animation pourra s'appuyer sur le collectif technique des AAC pour suivre les opportunités pouvant se présenter.	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre d'échanges avec les opérateurs économiques sarthois ✓ Nombre de partenariats conclus ✓ Nombre de filières mises en place	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : Poursuite de l'action démarrée en 2022.	

N° D.4	Mise en place d'une stratégie foncière
Constat initial Les baux ruraux à clauses environnementales jouent un rôle essentiel dans la gestion durable des terres agricoles en intégrant des pratiques visant à préserver la qualité de l'eau et à réduire les impacts environnementaux. Ces clauses conditionnent l'utilisation des parcelles pour répondre aux enjeux des AAC, en encourageant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Parallèlement, les stratégies foncières mises en place sur les AAC visent à assurer la durabilité et la résilience des exploitations agricoles. L'alliance de ces deux dispositifs permet de concilier rentabilité agricole et protection des ressources en eau, contribuant ainsi à une gestion intégrée et durable du territoire. En 2023, le syndicat de Vive Parence a réussi à acquérir des parcelles sur l'AAC de La Vétillerie après la signature d'une convention avec la SAFER. La rédaction et la contractualisation du bail à clauses environnementales sont en cours.	
Enjeux/ Buts de l'action Réduire les pollutions agricoles au sein de l'AAC.	
Objectifs techniques à 3 ans : → Accès à l'outil de veille foncière de la SAFER par les syndicats le souhaitant (achat avec mise en place de BRE et/ou échanges de parcelles).	
Acteurs ciblés : /	
AAC concernées : La Vétillerie, les Moutonnières, les Petites Ganches, Champ Charron, Le Theil La Touche	
Description de l'action La première étape de l'action consiste à assurer une veille foncière sur les AAC par les syndicats. Pour cela, il faut assurer l'accès à l'outil de veille foncière de la SAFER pour tous les syndicats le souhaitant comme cela existe déjà pour le syndicat de Vive Parence. Deuxièmement, si des parcelles sont à vendre sur les AAC, les syndicats auront la possibilité de se positionner pour leur achat. En cas d'achat de parcelles par un syndicat, un bail rural à clauses environnementales sera mis en place sur ces parcelles.	
Indicateurs de suivi : ✓ Établissement d'une convention avec la SAFER pour mettre en place une veille foncière active sur les AAC concernées.	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie + acquisitions	
Calendrier de mise en œuvre : Démarrage de l'action en 2022 pour le SIAEP de Vive Parence, à commencer en 2025 pour les autres syndicats	

N° F.1	Mise en évidence des évolutions de pratiques antérieures
Constat initial Les agriculteurs ayant signalé avoir déjà modifié leurs pratiques avant les plans d'action, et considérant les délais de circulation de l'eau dans les nappes, une analyse rétrospective des pratiques agricoles a été initiée. À la demande de la DDT, les données techniques des exploitations de Pentvert (campagnes 2021-2023) sont collectées, et la même démarche sera déployée sur le captage des Petites Ganches pour objectiver et valoriser ces évolutions antérieures.	
Enjeux/ Buts de l'action • Suivre la stratégie de protection des captages, valoriser les efforts agricoles antérieurs, mesurer l'évolution des pressions environnementales et partager ces résultats avec les exploitants	
Objectifs techniques à 3 ans : → Augmentation de la surface couverte dont intercultures courtes. → Augmentation de la surface en BNI → Allongement des rotations (hors couverts végétaux) → Augmentation de l'assolement des légumineuses à 15 %. → Maintien de la surface en herbe → Maintien de la surface en AB	
AAC concernées : Toutes les AAC (en particulier Pentvert et Petites Ganches)	
Description de l'action Cette étude vise à comparer les pratiques culturales actuelles avec celles des années précédentes, afin d'identifier d'éventuelles évolutions et leurs impacts sur la qualité de l'eau. Cependant, la quantité de données disponibles limite la portée de cette analyse. L'aire d'alimentation de captage (AAC) de Pentvert constitue un cas d'étude particulièrement intéressant, grâce à la disponibilité de données de suivi depuis les années 90 et au renforcement de la collecte de données dans le cadre de l'étude d'opportunité de passage en zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE). Les résultats de cette analyse seront partagés avec les partenaires du projet et les agriculteurs concernés. Ils permettront de mettre en évidence les progrès réalisés en matière de pratiques culturales respectueuses de l'environnement et d'identifier les pistes d'amélioration pour les années à venir.	
Indicateurs de suivi : ✓ Bilan annuel et suivi des indicateurs. ✓ Diagnostic agricole annuel.	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : Suite de l'action démarrée en 2024	

N° F.2	<i>Suivi de l'évolution de la qualité de l'eau de la Fleurière</i>
Constat initial Le captage de la Fleurière étant fermé, l'ARS ne réalise plus d'analyse afin de suivre la qualité de l'eau. Toutefois, l'Agence de l'eau ayant imposé la mise en place d'un plan de suivi et de reconquête de la qualité de la nappe, le SIDPEP Perseigne Saosnois a décidé de faire procéder à des analyses bimestrielles par le laboratoire Inovalys afin de suivre avec précision l'évolution de la qualité de la nappe. A noter que bien qu'intégrer au groupement et support administratif et comptable du groupement, le SIDPEP s'est vu refuser toutes interventions financières (abonnement et consommation électrique, frais d'analyses, etc...) liées à la démarche de reconquête.	
Enjeux/ Buts de l'action • Suivi de l'évolution de la qualité de l'eau de la Fleurière	
Objectifs techniques à 3 ans: → Réduire la teneur en nitrates et pesticides pour redémarrer le captage actuellement fermé	
Acteurs ciblés : /	
AAC concernées : La Fleurière	
Description de l'action Cette action consiste à maintenir un suivi de la qualité de l'eau au captage de La Fleurière. Afin d'avoir un suivi similaire à celui des autres captages, le protocole de suivi suivant est appliqué : - Une analyse de nitrate est réalisée tous les 2 mois - Une analyse de tous les produits phytosanitaires est réalisée tous les 6 mois - Une analyse ciblant les produits phytosanitaires déjà retrouvés au captage est réalisée tous les 6 mois.	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre d'analyse réalisée/an	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie et prestation	
Calendrier de mise en œuvre : Continuité de l'action lancée en 2022	

N° F.3	Animation générale
Constat initial Face à l'organisation administrative, technique et aux besoins financiers à prévoir pour répondre aux objectifs définis dans la loi Grenelle et le SDAGE Loire-Bretagne, les sept syndicats gestionnaires d'eau potable sarthois concernés par les AAC ont décidé de mutualiser leurs moyens et d'embaucher une équipe d'animation afin de mener leur stratégie de reconquête de la qualité de l'eau sur leurs territoires respectifs.	
Enjeux/ Buts de l'action - Facilitation de la mobilisation des acteurs, des échanges, de la gestion de financements et du suivi des plans d'actions - Identification d'une personne de référence vers laquelle les acteurs se tournent - Réalisation en interne d'actions simples à mettre en œuvre - Mise en place d'un plan d'actions ambitieux pour la reconquête de l'eau	
Objectifs techniques à 3 ans : → Réalisation des plans d'actions tels que prévus initialement → Suivi des actions	
Acteurs ciblés : Tous	
AAC concernées : Toutes	
Description de l'action L'équipe d'animation, composée de 2 équivalents temps plein (ETP) techniques et 0,5 ETP administratif, a pour missions principales, en accord avec les PRPDE, de : - Animer la gouvernance : Préparer, animer et assurer le secrétariat des comités de pilotage et techniques, tant au niveau local que départemental - Construire et mettre en œuvre le plan d'action : Élaborer un plan d'action multi-enjeux adaptés au contexte local et assurer leur suivi - Favoriser les échanges et le partage : Assurer la diffusion de l'information et la mise en réseau des acteurs impliqués dans la gestion des aires d'alimentation de captage (AAC), au niveau local et régional - Représenter les signataires : Assurer la représentation des signataires de la convention au niveau local et participer aux échanges avec les partenaires institutionnels - Mobiliser les expertises : Faire appel aux experts nécessaires (BRGM, INRAE, etc.) pour apporter un appui technique aux actions mises en œuvre - Assurer le suivi administratif et financier : Suivre l'exécution budgétaire des actions et produire les bilans d'activité - Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation : Définir les indicateurs de suivi-évaluation pertinents et réaliser les bilans d'étape et fin de projet	
Indicateurs de suivi : ✓ Nombre de réunions (COTECH, GT, COPILs) ✓ Temps d'animation passé par type d'actions (2 ETP animation agricole avec répartition territoriale et 0,5 ETP Secrétariat).	
Méthode de mise en œuvre : Groupement des captages sarthois en régie	
Calendrier de mise en œuvre : Action en cours	